

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 09/2018

Château-d'Oex, le 15 mai 2018
*Grefe_0134 + 0190_Préavis édités + Rapport de
gestion_dhe*

Gestion et comptes 2017

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du Conseil communal de Château-d'Oex du 13 octobre 2014 (art. 91) ;

la municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation ainsi que les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2017.

TABLE DES MATIERES

Conseil Communal	4
<i>Séances du Conseil communal</i>	
<i>Votations-Elections</i>	
Municipalité	7
<i>Séances de municipalité</i>	
<i>Visite préfectorale</i>	
<i>Rencontres intermunicipalités</i>	
<i>Séances des Syndics, Préfet et Députés du PE</i>	
<i>Conférence des Syndics de la Riviera</i>	
<i>Union des Communes Vaudoises</i>	
<i>Réception diverses</i>	
Administration	14
<i>Secrétariat municipal</i>	
Administration générale	15
<i>Sécurité au travail</i>	
<i>Personnel communal</i>	
<i>Archives communales</i>	
<i>Naturalisations</i>	
Pays-d'Enhaut Région	22
Tourisme	24
<i>Vers une fusion de Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région</i>	
<i>Collaborations transcantonales Vaud-Berne, Pays-d'Enhaut - Saanenland</i>	
<i>Entretien sentiers et pistes</i>	
<i>Association Festival International de Ballons</i>	
<i>Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut</i>	
<i>Communauté d'Intérêt Touristique des Alpes Vaudoises</i>	
<i>Alpes Vaudoises 2020</i>	
<i>Groupe mobilité Alpes Vaudoises</i>	
<i>Pays-d'Enhaut Tourisme</i>	
<i>Montagne et Culture au Pays-d'Enhaut (Pôle d'Excursion)</i>	
<i>Prix Flux 2017</i>	
Sports	35
<i>Entretien cibles</i>	
Transports publics	35
<i>Passage sous voie de la Gare</i>	
<i>Assainissement des passages à niveau</i>	
<i>Télé-Château-d'Oex SA</i>	
<i>Parc d'apprentissage – Etape I Jardin d'Oex Neiges</i>	
<i>Cartes journalières</i>	
Finances	37
<i>Résultat</i>	
<i>Attribution aux fonds de réserve</i>	
<i>Prélèvements aux fonds de réserve</i>	
<i>Amortissements supplémentaires et transfert de patrimoine</i>	
<i>Comptabilisation des péréquations</i>	
<i>Les investissements</i>	
<i>L'endettement</i>	
<i>Le bilan</i>	
<i>Dépassements de crédits</i>	

Gestion et comptes 2017

Domaines et bâtiments	41
<i>Terrains</i>	
<i>Forêts et pâturages</i>	
<i>Bâtiments</i>	
<i>Energies renouvelables</i>	
Travaux	54
<i>Service technique et urbanisme</i>	
<i>Routes</i>	
<i>Déblaiement de la neige</i>	
<i>Commission des dangers naturels</i>	
<i>Eclairage public</i>	
<i>Parcs et jardins</i>	
<i>Ordures ménagères et déchets</i>	
<i>Aménagement des décharges</i>	
<i>Egouts et épuration</i>	
<i>Cours d'eau et rives</i>	
<i>Distribution de l'eau potable</i>	
Instruction publique et cultes	64
<i>Administration des écoles</i>	
Sécurité publique	65
<i>Police administrative</i>	
<i>Notification des commandements de payer</i>	
<i>Contrôle des champignons</i>	
<i>Lutte contre les guêpes</i>	
<i>Circulation</i>	
<i>Signalisation</i>	
<i>Contrôle des habitants et bureau des étrangers</i>	
<i>Service des inhumations</i>	
Instances de sécurité	70
<i>Service de Défense Incendie et de Secours du Pays-d'Enhaut (SDISPE)</i>	
<i>Colonne de secours du Pays-d'Enhaut</i>	
<i>Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut</i>	
Service social	73
<i>Association Régionale de l'Action Sociale Aigle – Pays-d'Enhaut (ARASAPE)</i>	
<i>Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE)</i>	
<i>Commune en santé</i>	
Conclusions	74

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2017

1. ADMINISTRATION

AUTORITES

CONSEIL COMMUNAL

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 7 séances ordinaires, soit les :

30 mars
12 avril
18 mai
28 juin
26 octobre
16 novembre
2 décembre.

La municipalité a porté à l'ordre du jour de ces séances les objets suivants :

Séance du 30 mars

- Participation financière au crédit d'étude de faisabilité du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon
- Demande de crédit – Elaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « Pré d'Embas III »
- Demande de participation financière au crédit d'étude des dernières phases du projet d'hôtel thématique pour la pratique de la musique à Château-d'Oex
- Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau ».

Séance du 12 avril (information de la municipalité)

Séance consacrée à une information sur le sujet suivant :

- Présentation du rapport d'étude de la 1ère phase du projet « La Braye 2038 » par AC Management Consulting Sàrl et la Société Télé-Château-d'Oex SA avec prise de position de la Municipalité.

Séance du 18 mai

- Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse (préavis retiré par la municipalité)
- Abattoir communal des Ouges :
 - Demande de crédit pour des travaux d'amélioration (préavis amendé par la municipalité au niveau de l'investissement)
 - Abrogation du règlement communal sur l'abattoir, le traitement et l'élimination des déchets carnés
- Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz »
- Demande de crédit complémentaire - Elaboration du Plan général d'affectation (PGA).

Séance du 28 juin

- Motion Yves-Julien Delessert visant à contraindre la municipalité à geler et suspendre tout démantèlement de la ligne principale des remontées mécaniques de La Braye dans les deux prochaines années
- Gestion et Comptes communaux 2016
- Rapport CoGeFi ½ journée technique 2017
- Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017 – 2021
Demande de crédit pour le secteur No 03 « L'Etivaz ».

Il a également été procédé :

- à la nomination du Bureau - Période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
- à l'élection de la Commission de gestion-finances - Période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018
- à l'élection à la Commission de Recours en matière fiscale - Période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2021.

Séance du 26 octobre

- Demande de crédit pour la transformation d'une salle de classe en appartement au bâtiment communal du Collège de L'Etivaz
- Demande de crédit pour la remise en état de la régulation des installations de ventilation et du chauffage du bâtiment communal du complexe sportif (préavis amendé par la municipalité au niveau de l'investissement)
- Demande de crédit pour les travaux d'investissements du Parc d'apprentissage « En Glacière » avec prise en charge du déficit d'exploitation dudit parc, saison hivernale 2017 – 2018 (préavis amendé par la municipalité au niveau du financement)
- Adoption du règlement communal sur le Fonds pour l'encouragement de l'Economie Régionale (FER).

Séance du 16 novembre

- Demande de crédit pour la réparation et la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment communal
- Demande de crédit pour la réparation et la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment de l'Hôtel de Ville
- Demande de crédit pour une participation financière aux travaux de construction d'un abri de protection civile de 96 places protégées dans le bâtiment de Coopérative d'habitation Nouveau Comté
- Prolongation de l'échéance du droit de superficie distinct et permanent (DDP) de la parcelle communale RF No 2665, en faveur de la Coopérative d'habitation Nouveau Comté.

Séance du 2 décembre

- Budget communal 2018.

La municipalité remercie vivement les membres du Conseil communal et de la commission gestion-finances pour leur important travail et leur précieuse collaboration.

Votations - Elections

- *Votation cantonale du 12 février 2017 :*
 1. Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
- *Votations fédérales du 12 février 2017 :*
 1. Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération
 2. Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération
 3. Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse
- *Elections du Conseil d'Etat du 30 avril 2017*
- *Elections du Grand Conseil du 30 avril 2017*
- *Elections du Conseil d'Etat (2^{ème} tour) du 21 mai 2017*
- *Votation fédérale du 21 mai 2017 :*
 1. Loi sur l'énergie
- *Votations fédérales du 24 septembre 2017 :*
 1. Pour la sécurité alimentaire
 2. Financement additionnel de l'AVS
 3. Prévoyance vieillesse 2020

MUNICIPALITE

Séances de municipalité

La municipalité a tenu, dans le courant de l'année, 40 séances, à savoir :

- 23 ordinaires (le mardi matin)
- 15 journalières (le mardi tout le jour). Ces séances permettent notamment de traiter de sujets nécessitant plus de temps et laissent également la possibilité de recevoir différents intervenants
- 1 spéciale pour la visite annuelle de la commune par M. Roland Berdoz, Préfet
- 1 séance extra muros pour traiter du plan d'action 2016 – 2021.

Visite préfectorale

La traditionnelle visite annuelle de la commune a été effectuée par M. Roland Berdoz, Préfet du District Riviera – Pays-d'Enhaut, en date du 3 novembre 2017. En première partie, il a procédé à l'inspection de l'administration, en présence de Mmes Sonia Ludi et Myriam Stucki Tinouch, respectivement présidente et secrétaire du Conseil communal, de M. Charles-André Ramseier, syndic et de Mme Eliane Morier, secrétaire municipale. A cette occasion, M. le Préfet a examiné les registres de dite autorité et il a été traité des éléments suivants :

- Conseil communal :
 - M. le Préfet rappelle que le Conseil communal ne peut pas obliger une municipalité à dépenser une somme votée au sein du Conseil communal dans le cadre du budget de fonctionnement. Si la municipalité décide de ne pas dépenser la somme votée, elle n'a pas le devoir de communiquer sa décision par une communication au Conseil communal. En effet, les attributions du Conseil communal prévues par la loi sont exclusives et exhaustives. Tout ce qui n'est pas expressément confié par la loi au Conseil communal incombe à la municipalité qui bénéficie ainsi d'une compétence générale et résiduelle. Si dans le cadre du budget, il décide d'allouer un montant pour une dépense qui n'est pas dans ses attributions, la municipalité n'est pas tenue de l'utiliser.
 - Mme Sonia Ludi soumet le cas de la démission de M. Patrick Scherrer, démission reçue et signée par son épouse, Mme Carmen Scherrer. M. le Préfet dit que formellement cette démission devrait être signée par son représentant légal. Toutefois, si la lettre est signée de son épouse, il faut faire preuve de bon sens. Elle peut donc être acceptée.
 - Mme Eliane Morier, secrétaire municipale, relève la bonne collaboration avec le bureau du Conseil communal et le secrétariat municipal. Un accès au site intercommunal a été mis à disposition du bureau du Conseil communal.
- Bureau électoral :
 - Mme Sonia Ludi : le bureau a délégué 3 de ses membres pour faire partie du bureau électoral. La question est encore posée afin de savoir si un conseiller communal, de nationalité étrangère, élu à la présidence du Conseil communal, peut fonctionner dans le cadre du bureau électoral. M. le Préfet pense qu'il peut fonctionner à la présidence du bureau électoral mais ne peut pas participer aux dépouillements d'objets cantonaux ou fédéraux.

Gestion et comptes 2017

L'inspection s'est ensuite poursuivie, dès 09 h 30, en présence de la secrétaire municipale et en collaboration avec les différents services de l'administration. Les documents suivants ont été examinés par sondages :

- Les registres des procès-verbaux
 - de la municipalité
 - du conseil communal ou général
 - des votations et élections.
- Les registres :
 - civique (rôle des électeurs)
 - des inhumations
 - des permis temporaires
 - des citernes avec échéancier des prochaines révisions
 - des eaux (casier sanitaire)
- Le contrôle des habitants et bureau des étrangers
- L'onglet de la correspondance
- Les diverses réglementations communales
- La comptabilité de la commune avec exemplaire signé par la municipalité pour les archives
- La liste des délégations de pouvoir de signatures
- La liste des membres du Conseil communal à jour.

La visite continue ensuite, à 11 h 00, en présence des délégués municipaux et des chefs de services. Après les salutations d'usage, M. le Préfet informe la municipalité des éléments suivants :

- Administration communale : classement correct, bonne gestion de la commune. N'a pas de remarque par rapport à la visite de ce matin.
- Contrôle des habitants et bureau des étrangers : le Service cantonal de la population a élaboré un questionnaire à l'intention des préposés. En effet, il souhaite obtenir quelques informations techniques, facultatives, par rapport au formulaire d'arrivée d'un habitant, à l'accès au programme informatique, aux locaux et guichets et à la sensibilisation à la protection des données. Dans l'ensemble les questions posées par le canton ont été validées, à l'exception de quelques points relatifs à la configuration des locaux qui ne permet pas d'assurer la confidentialité ainsi que l'accès au Registre des habitants qui n'est pas forcément garanti aux besoins des utilisateurs du fait de la polyvalence du personnel (remplacement des collaboratrices engagées à temps partiel).
- Bourse communale : remarque du rapport de la Fiduciaire relative aux crédits d'investissements : il rappelle à ce sujet que les dépassements de crédits doivent être annoncés au Conseil communal par une communication écrite à joindre à la convocation du Conseil communal (art. 16 du règlement sur la comptabilité des communes)
- Service technique - Contrôle des citernes : reste un cas non conforme concernant la Société Consommation SA. Il s'agit d'une citerne enterrée simple peau qui devait être corrigée fin 2014. Il rappelle que la municipalité conformément aux dispositions légales doit donner l'ordre d'exécuter une double peau ou la remplacer par des bacs.
- Dénonciations relatives aux dépôts de déchets sauvages : conformément à la loi sur la protection des eaux, M. le Préfet doit transmettre ce genre de dénonciation au Procureur qui, lui seul, peut décider de la sanction. Il s'agit d'un délit avec inscription au casier judiciaire.

M. le Préfet soumet ensuite diverses questions des départements et/ou services cantonaux à la municipalité, à savoir :

- Département des institutions et de la sécurité : la sécurité a-t-elle évolué au sein de la commune ?

Mme Mary-Josée Rossier, municipale :

- Pas d'évolution constatée au niveau de la sécurité.
- Mise en place de mesures sécuritaires dans le secteur du complexe sportif (stationnement véhicules et amélioration de la sortie du parking du Village) avec mesures d'amélioration de la sortie du parking du Centre. L'appui de la Police cantonale a été sollicité pour effectuer quelques contrôles de stationnement dans la zone 20km/h du Périsset.
- Suivi des amendes d'ordre : M. Luc Burri, assistant de sécurité publique, a actuellement un accès limité au programme Infocar. Il a sollicité, auprès du Service des automobiles et de la navigation, l'autorisation de pouvoir accéder aux données personnelles de détenteurs de véhicules, ce qui lui a été refusé en regard à la protection des données. M. le Préfet, précise que ce programme n'est pas de la responsabilité du canton.
- Problèmes d'incivilités lors de manifestation : un groupe de travail sera constitué actuellement dans le but d'éviter ce genre de problèmes. Le but poursuivi consistera à établir une charte entre les sociétés organisatrices de manifestations et la commune afin d'éviter de telles situations. Il est également prévu des mesures de prévention liées à la problématique de l'alcool. Ce groupe fait suite à la labellisation « Commune en santé ».

Il est ensuite effectué un tour de table. Les diverses interventions des municipaux sont résumées comme suit :

M. Eric Fatio, municipal :

- Services de l'Etat : peu de contacts, à l'exception du Service cantonal de la protection de la jeunesse avec qui il entretient de bons contacts. Ce service fournit un très bon travail et représente un bon appui pour l'ensemble des communes.

M. Eric Grandjean, municipal :

- Services de l'Etat : très bons contacts avec la Direction générale de l'environnement. Gros défi 2018 : mise en œuvre de la nouvelle loi sur la distribution de l'eau.

M. François Jaquillard, municipal :

- Péréquations intercommunales : le canton a fait un effort au niveau de la transmission des acomptes aux communes, transmission faite à fin septembre au lieu de début octobre. Pour Château-d'Oex, les acomptes seront inférieurs aux projections. Toutefois, dans l'attente des décomptes définitifs, la municipalité a prévu une réserve au budget 2018.
- Services cantonaux : très peu de contacts, ceci notamment en raison du départ de M. Fabrice Weber. La municipalité se tourne plus facilement vers l'Union des Communes Vaudoises qui a pris les dispositions nécessaires pour palier à ce manque de soutien cantonal auprès des communes.

M. Stéphane Henchoz, municipal :

- Services cantonaux : bons contacts. Des contacts directs entre les chefs de service du canton et le délégué municipal, permettent, très souvent, de régler bon nombre de problèmes.
- Gestion du territoire : l'évolution des nouvelles technologies permet de rendre le cadastre toujours plus précis avec insertion et gestion de plusieurs couches liées au territoire. Pour exemple : le cadastre forestier qui permet la gestion des forêts. Dans la majeure partie des cas, les politiques ne sont pas consultés. Il a l'impression que très souvent les décisions se prennent en vase clos (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)).
- Association protection de la nature : il constate que ces associations acquièrent de plus en plus de parcelles et que la commune n'a aucune marge de manœuvre à ce sujet, si ce n'est à l'exception de ventes d'alpages ou de pâturages d'estivage, pour lesquelles elle bénéficie d'un droit de préemption.

Mme Mary-Josée Rossier, municipale :

- Services cantonaux : que très peu de contacts.

M. Christian Daenzer, municipal

- Service cantonaux : contacts essentiellement avec le Service du développement territorial. Suite aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire, les collaborateurs de ce service ne savent pas vraiment quelle direction prendre.

M. Charles-André Ramseier, syndic :

- Réouverture du site de La Braye - Séance entre les Municipalités du Pays-d'Enhaut : il remercie, en son nom personnel et au nom de la municipalité, M. le Préfet pour avoir accepté de présider cette séance.
- Municipalité : bonne harmonie au sein du collège. Malgré les épreuves qui durent depuis le début de l'année, la cohésion de la municipalité est restée bonne.
- Harmonie régionale : les Syndics du Pays-d'Enhaut ont sollicité une rencontre avec les Conseillers d'Etat. Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de son chancelier, a souhaité connaître les sujets à traiter dans le but de désigner la délégation du Conseil d'Etat. La date de cette rencontre n'est pas encore fixée. En effet, il faut reconnaître que le Pays-d'Enhaut est le parent pauvre du projet AV 2020. De plus, pour le dossier du Musée du Pays-d'Enhaut, le canton avait annoncé une aide financière à hauteur de CHF 1'150'000.00, montant qui a été abaissé à CHF 750'000.00. Ces différents dossiers ont provoqué une certaine déception, raison pour laquelle cette rencontre a été sollicitée. M. le Préfet relève qu'il est important qu'il soit en copie des courriers de la municipalité au Conseil d'Etat afin qu'il puisse intervenir dans la mesure de ses possibilités, si nécessaire.
- Finances communales : bien que le budget 2018 se boucle avec un excédent de recettes, les finances communales restent un souci permanent. L'engagement d'offrir une certaine qualité de vie et de loisirs est difficile à tenir en regard aux moyens financiers de la commune.

- M. le Préfet constate un changement dans le cadre du district par rapport aux finances communales. En effet, plusieurs communes doivent augmenter leurs impôts. Les difficultés financières des communes, en général, sont réelles. Pour Château-d'Oex, la commune n'a plus de marge de manœuvre.

Pour conclure, M. le Préfet rappelle qu'il est à disposition des communes notamment au niveau de la transversalité. Il adresse ses remerciements aux délégués municipaux pour leur engagement.

Rencontres intermunicipalités

Municipalités du District Riviera – Pays-d'Enhaut

Le 21 janvier, les Communes du Pays-d'Enhaut ont convié les Municipalités de la Riviera ainsi que différents services et personnalités à la traditionnelle journée récréative organisée dans le cadre du Festival International de Ballons (FIB) par la Commune de Château-d'Oex.

Municipalités du Pays-d'Enhaut, d'Ormont-Dessous et de Leysin

Le 6 juin 2017, sur invitation de la Municipalité de Leysin, une séance intermunicipalités a eu lieu avec les Communes d'Ormont-Dessous, Rougemont, Rossinière et Château-d'Oex. Cette rencontre a permis d'avoir une présentation de la situation actuelle et de l'avenir des Centres sportifs avec visites du Centre sportif de Crettex-Jaquet ainsi que de la Maison du Sport vaudois.

Municipalités du Pays-d'Enhaut et de Saanen

Selon le tournus mis en place, la Municipalité de Château-d'Oex a organisé la traditionnelle rencontre entre les Municipalités de Saanen et du Pays-d'Enhaut, laquelle a eu lieu le 31 octobre. Cette séance a permis d'échanger sur différents sujets tels que :

- Etat d'avancement du projet de construction d'une nouvelle patinoire couverte à Gstaad
- Séance avec M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, sur le thème « sport et bien-être toutes saisons »
- Besoins en santé dans la région
- Projet d'extension du Musée du Pays-d'Enhaut.

Séances des Syndics, Préfet et Députés du Pays-d'Enhaut

Durant l'année 2017, les Syndics du Pays-d'Enhaut ont tenu 6 séances afin de traiter de sujets concernant la région. M. Roland Berdoz, préfet a pris part à 3 de ces rencontres. 1 séance a été suivie par MM. Albert Chapalay et Philippe Randin, députés et 2 par Mme Céline Baux et M. Pierre François Mottier, députés, suite à leur élection. Les sujets suivants ont été traités, soit :

Syndics, Préfet et Députés du Pays-d'Enhaut :

- Avenir Santé
- Sortie du Conseil d'Etat dans le district
- Postulat « Secours alpin »
- Diversification tourisme
- Pôle santé du Pays-d'Enhaut
- Parc Naturel Régional Gruyère – Pays-d'Enhaut

- Rapport de gestion déposé au Grand Conseil
- Dépôt pour matériaux d'excavation de La Coulaz à La Tine et Ougette
- Lac du Vernex
- Zones de tranquillité
- Aide financière du SPECo au projet du Musée du Pays-d'Enhaut
- Groupement pour la Réhabilitation des Monts-Chevreuils Sàrl – suite donnée au projet TCO SA
- Interpellation Sarine – Lac de Rossinière : réponse au Conseil d'Etat
- Calendrier des séances 2018
- Fermeture temporaire d'établissements – LADB
- Décharge terreuse de l'Arsat
- Décharge terreuse de La Coulaz à La Tine
- Premières impressions des députés sur leur début de législature au sein du Grand Conseil
- Fiscalité agricole
- Remontées mécaniques
- Naturalisations.

Syndics du Pays-d'Enhaut :

- SDT – Présentation de la division hors zone à bâtir aux municipalités du canton
- Soutien financier au SuperTrail du Barlatay
- Bâtiments scolaires – Police du feu
- Rencontre des Sociétés de Jeunesse du Pays-d'Enhaut
- Régionalisation des infrastructures sportives et culturelles
- Contrôle des comptes du Festival au Pays des Enfants
- Organisation d'une assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises
- Invitation à la Municipalité de Montreux
- Contrôle officiel des champignons
- Paroisse catholique - Répartition des coûts
- Présidence de la cellule de crise
- Conception touristique régionale
- Projet de Centre d'activité de Rossinière
- Réactivation de la commission « Qualité de vie » de Pays-d'Enhaut Région
- Cours pour les responsables des STEP
- Retour sur entretien avec le SPECo concernant l'étude des équipements sportifs et de loisirs du Pays-d'Enhaut
- Organisation d'une verrée pour les participants à la lutte contre les néophytes envahissantes
- Groupe de travail « remontées mécaniques »
- Coopérative d'habitation Nouveau Comté
- Oppositions au projet de construction de 33 appartements par les Etablissements cantonaux d'assurance à Château-d'Oex
- Invitations des sociétés locales
- Prise de congé de M. François Margot, conseiller régional de Pays-d'Enhaut Région
- Date de la dernière séance du Conseil communal
- Création d'un refuge forestier au Pays-d'Enhaut
- Rapatriement au Pays-d'Enhaut de la statue d'Auguste Piccard
- Investissements MOB Rossinière
- ASIPE – Répartition des retours locatifs
- Péréquation
- Tonnage des routes communales

Gestion et comptes 2017

- Partenariat « Fromage de l'Etivaz AOP » avec le Centre mondial du cyclisme
- Salle du Zénith
- Comité de l'Association Sécurité Riviera
- 40^{ème} édition du Festival International de Ballons
- Eglise du refuge
- Forum des communes.

Conférence des Syndics de la Riviera (CSD)

La CSD a tenu séance à 8 reprises. M. Charles-André Ramseier, syndic, y a pris part régulièrement, la Commune de Château-d'Oex y étant conviée en tant qu'invitée.

Union des Communes Vaudoises (UCV)

M. Charles-André Ramseier, syndic, est membre du Conseil de l'UCV pour le District Riviera – Pays-d'Enhaut. Dit conseil a siégé à 2 reprises, soit les 23 mars à Avenches et 29 septembre à Chavannes-près-Renens.

Réceptions diversesJeunes citoyens

La journée consacrée aux jeunes citoyens du Pays-d'Enhaut atteignant leur majorité civique a été organisée par la Commune de Château-d'Oex, le samedi 19 août 2017. 16 jeunes ayant atteint leur majorité et appelés à voter ont répondu présents pour aller à la rencontre des autorités et partager cette journée conviviale au Restaurant « Le Richemont ».

Cette année, à l'initiative de M. Eric Fatio, municipal et répondant jeunesse, entouré de Mmes Sophie Margot, assistante sociale au CSR, Léa Rossier, représentant le milieu des jeunesses campagnardes du Pays-d'Enhaut et Virginie Guisan, animatrice socio-culturelle, une formule « dîner Quizz » a été proposée. Ce concept consiste à animer le repas en traitant de manière ludique différents thèmes de la vie courante tels que les assurances, le rôle d'une banque, un budget, les sociétés de jeunesse, le social, la formation, le permis de conduire, la politique, etc.. Les jeunes ont montré un vif intérêt pour ce quizz qui a suscité de nombreuses questions et discussions.

Personnel des services de l'Etat

La traditionnelle rencontre avec le personnel des services de l'Etat de Vaud, organisée annuellement par tournus entre les Communes du Pays-d'Enhaut, a eu lieu le 9 novembre à Château-d'Oex. Elle permet de resserrer les liens entre les différents services qui maintiennent d'excellents contacts.

Résidents secondaires et hôtes

Comme de coutume, les autorités de Château-d'Oex et Pays-d'Enhaut Tourisme ont invité les résidents secondaires et hôtes à une soirée le mercredi 27 décembre selon le programme suivant :

- Accueil par la municipalité et Pays-d'Enhaut Tourisme à l'Espace Ballon
- Concert offert par la municipalité, en collaboration avec l'Association des Orgues du Temple de Château-d'Oex dans le cadre du Gstaad New Year Music Festival, organisé par Mme Caroline Murat. Deux pièces de Noël avec le Chœur des Montagnards, répertoire festif et classique accompagné par l'organiste Benjamin Righetti et les Young Eurasian soloists Chamber Orchestra.

Nonagénaires

En 2017, Monsieur le Syndic ou un membre de la municipalité, a eu l'occasion de présenter ses vœux aux 11 nonagénaires suivants :

- Mme Gilberte Hefti
- M. Gilbert Dey
- M. Louis Henchoz
- Mme Irène Duperret
- Mme Antoinette Escher
- Mme Joyce Bloodworth-Cutress
- Mme Lilianne Gilroy
- Mme et M. Juliette et Louis Desquartiers
- Mme Renée Blum
- Mme Marianne Morier

De plus, la municipalité a également invité tous ces jubilaires à un après-midi récréatif en les conviant au Restaurant « Le Chalet », rencontre toujours fort appréciée.

Vie associative

La municipalité suit avec intérêt l'organisation de manifestations et d'événements culturels majeurs sur le territoire communal et reste attentive aux réussites sportives, professionnelles ou autres de ses concitoyennes et concitoyens. Dans la mesure du possible, elle fait part de ses félicitations par l'intermédiaire d'un courrier.

Associations caritatives

Depuis 2011, la municipalité transmet ses vœux de fin d'année sur papier ordinaire permettant, par l'économie ainsi réalisée, le versement d'un don de CHF 500.00 à une association caritative du Pays-d'Enhaut.

ADMINISTRATION

SECRETARIAT MUNICIPAL

La secrétaire municipale a participé aux diverses rencontres des secrétaires municipaux du District Riviera – Pays-d'Enhaut. Ces rencontres, réduites au nombre de trois par année, sont très intéressantes et permettent un échange d'expériences et de connaissances.

Evolution du personnel

1997	4,0 EPT	4 personnes	2013	4,2 EPT	6 personnes
2000	3,8 EPT	5 personnes	2014	4,0 EPT	5 personnes
2002	3,7 EPT	5 personnes	2015	4,0 EPT	5 personnes
2003	4,0 EPT	4 personnes	2016	4,0 EPT	6 personnes
2005	3,6 EPT	4 personnes	2017	4,0 EPT	6 personnes
2007	3,9 EPT	5 personnes			
2011	3,6 EPT	5 personnes			
2012	3,7 EPT	6 personnes			

ADMINISTRATION GENERALESécurité au travail

Ce dossier a évolué en 2017. Certaines mesures de première urgence ont été prises au niveau des postes de travail, plus particulièrement au service des travaux. Les préposés à la sécurité, pour rappel MM. Roland Oguey, chef du service des travaux et Xavier Feal, adjoint au service des travaux se sont entourés des services du bureau romand de la Sécurité au travail en Suisse pour un accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du concept dans le but de définir un programme d'actions claires et permettant d'être au plus près des impératifs légaux. Cet accompagnement, sur le terrain, débutera en 2018.

Personnel communal

Les mutations enregistrées au sein du personnel communal sont les suivantes :

Engagements

Batista Gomes Teixeira Casimiro Américo, employé auxiliaire au déneigement (durée déterminée)
Combremont Denis, employé auxiliaire à l'abattoir intercommunal des Ouges (durée déterminée)
Hauswirth Bénédicte, employée à l'administration à 60 %
Jegani Berdoz Mina, concierge auxiliaire
Raynaud Etienne, exploitant de STEP
Rossier Léa, employé à l'administration à 60 %
Tonetti Daniel, employé auxiliaire au déneigement (durée déterminée)
Tonetti Nathanaël, employé auxiliaire au déneigement (durée déterminée).

Retraite

Henchoz Marie Christine, concierge auxiliaire
Pilet Francine, concierge auxiliaire
Saugy Jacques, exploitant de STEP
Turrian Jean-Marc, employé polyvalent au service des travaux.

Départs

Bourret Noémie, employée à l'administration à 60 %
 Mullegadoo Sibylle, concierge auxiliaire
 Rossier Léa, employée à l'administration à 60 %
 Tonetti Daniel, employé auxiliaire au déneigement (durée déterminée).

Jubilaires

10 ans d'activité Bally Olivier, employé polyvalent au service des travaux
 Lenoir Jean-Philippe, médecin vétérinaire à l'abattoir des Ouges

20 ans d'activité Mottier Sylvie, préposée au contrôle des habitants et bureau des étrangers

30 ans d'activité Wezranowski Wojtek, organiste.

Situation du personnel communal au 31 décembre 2017

	Temps complet	Temps partiel	A l'heure
Secrétariat municipal			
Secrétariat municipal	2 ETP	1 (0,5 ETP)	
Contrôle des habitants		2 (0,9 ETP)	
Total	2 ETP	3 (1,4 ETP)	
Bourse communale	1 (ETP)	2 (1,4 ETP)	
Total	1 (ETP)	2 (1,4 ETP)	
Police municipale	1 (ETP)	1 (0,2 ETP)	
Total	1 (ETP)	1 (0,2 ETP)	
Service travaux et technique			
Administratif et technique	3 (ETP)	1 (0,4 ETP)	
Travaux	9 (ETP)		
STEP	3 (ETP)		
Conciergerie	4 (ETP)		8
Tourisme	1 (ETP)		
Abattoir			3
Total	20 (ETP)	1 (0,4 ETP)	11
TOTAL GENERAL	24 (ETP)	7 (3,4) ETP)	11

La municipalité constate une nouvelle fois que les missions administratives de l'ensemble des services sont en augmentation et toujours plus complexes, notamment en matière d'urbanisme et de constructions. Malgré ce phénomène, elle veille à respecter les décisions prises dans le cadre du train de mesures appliqué dès 2013, notamment au niveau de l'analyse des missions. Il faut toutefois savoir que certaines tâches ne peuvent être assumées que par le personnel responsable qui en l'occurrence n'est pas remplacé en cas de congés, accidents ou maladie (service des travaux et urbanisme, administration générale et sécurité publique).

Programmes d'emploi temporaire

L'administration générale a collaboré, dans le cadre d'une mesure, avec l'Office régional de placement (ORP) et plus particulièrement avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion. Cette mesure a été assurée par Mme Mireille Krembs du 13 mars au 24 août. Pour sa part, le service des travaux a collaboré, dans le cadre d'une mesure de réinsertion, avec l'Office d'assurance-invalidité.

Formation des apprenti-e-s

La Commune de Château-d'Oex poursuit son engagement de longue date en tant qu'entreprise formatrice. En règle générale, elle engage un-e apprenti-e employé-e de commerce chaque année. La durée de formation jusqu'à l'obtention du CFC (Certificat fédéral de capacité) est, en principe, de 3 ans, quelle que soit l'option choisie (formation de base, élargie ou maturité intégrée), laquelle peut toutefois être réalisée en 2 ans si l'apprenti-e est au bénéfice d'un diplôme de formation supérieure.

Cependant, en 2017, aucun contrat d'apprentissage n'a été conclu, Mlle Alyssa Buchs ayant annulé sa promesse d'engagement en février. Etant donné que pour l'année en cours, 3 apprenties étaient déjà en place, la municipalité a décidé de ne pas remettre en postulation la place d'apprentissage d'employé-e de commerce 2017-2020 et de repourvoir 2 postes d'apprenti-e-s en 2018.

La Commune de Château-d'Oex est également active dans le cadre du projet LIFT, lequel vise à sensibiliser les jeunes dès la 9^{ème} année scolaire et à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail. En 2017, un contrat au sein de l'administration a été conclu.

Commission du personnel

La commission du personnel a siégé 4 fois et a, entre autres, traité des sujets suivants, soit :

- Augmentations salariales
- Remplacement d'un poste au contrôle des habitants et bureau des étrangers et poste de secrétariat au service des travaux
- Appréciations 2016
- Indemnités d'allocations sociales diverses – modifications des indemnités « départs »
- Formation continue : politique d'entreprise
- Mise en œuvre de la Gestion intégrée des documents (GID) : point de la situation
- Caisse intercommunale de pensions – Révision du plan de prévoyance
- Rationalisation de l'administration
- Politique salariale 2018
- Information au Conseil communal sur les ressources humaines
- Congés de fin d'année 2017
- Organisation de la séance du personnel du 15 décembre 2017.

Rationalisation de l'administration*Références :*

- Train de mesures à appliquer dès 2013, approuvé par la municipalité le 23.10.2012
- Analyse des missions approuvées par la municipalité le 17.12.2013
- Demande de crédit pour la rationalisation du fonctionnement de l'administration communale accordée par le Conseil communal en date du 26.06.2014

La municipalité a pris les décisions suivantes sur le solde des mesures ci-dessous pas encore ou que partiellement appliquées, ceci en regard des références mentionnées ci-dessus et des nouvelles propositions de la commission du personnel, à savoir :

- Impression papier entête noir-blanc : ne pas appliquer pour des questions d'image.
- Envoi courrier par défaut « B » : ne pas appliquer pour le courrier signé par la municipalité ou autres courriers avec délai de recours.
- Transmission de documents au Conseil communal par courriel : poursuite, dans l'immédiat, de l'envoi de la convocation officielle sur papier.
- Reprise par le bureau du Conseil communal des tâches liées aux votations (diffusion des résultats) : l'administration communale continue à assumer cette tâche le dimanche des votations-élections.
- Reprise par le Musée du Pays-d'Enhaut du tirage des photocopies en vue de son assemblée générale : maintenir, dans l'immédiat, cette tâche aux frais de la commune.
- Guichet virtuel : développer le guichet virtuel sur le site de la commune en y intégrant divers formulaires du Contrôle des habitants et bureau des étrangers (CH-BE) avec possibilité de paiement en ligne. Responsable : CH-BE et bourse communale.
- Révision de la politique de mise à disposition de locaux, vaisselle, tables, chaises : facturer toutes les réservations avec possibilité d'allocations de subventions. Responsable : service de la bourse communale et municipalité.
- Compteurs Confrérie des eaux – épuration : étudier la modification du règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux (nouvelle tarification). Responsable : Service des travaux.
- Politique immobilière : revoir la répartition entre les patrimoines financiers et administratifs. Responsable : service de la bourse communale.
- Non remplacement de Mme Françoise Martin au service des travaux (solde des mesures) :
 - ne pas transférer à la bourse communale la gestion des macarons (le responsable de la sécurité publique tient à maintenir la vision des macarons distribués) ;
 - ne pas transférer à la bourse communale la gestion des clés par programme informatique (le service de conciergerie a gardé cette tâche en lien avec le service);
 - renoncer, dans l'immédiat, à la mise en œuvre de la GED (gestion électronique des documents), ceci du fait qu'actuellement la commune ne dispose pas des ressources nécessaires pour cette mise en œuvre ;
 - renoncer, dans l'immédiat, à une gestion électronique des procès-verbaux de la municipalité, ceci pour tenir compte qu'actuellement le service du secrétariat municipal ne dispose pas d'assez de temps pour cette mise en œuvre. Par ailleurs, le personnel administratif doit d'abord assimiler la mise en œuvre de la GID.

- Réflexion sur AMICUS (base de données pour l'identification des chiens). La tenue à jour de la base de données est à charge du CH-BE lors de l'inscription du premier chien et à charge des propriétaires par la suite. La base de données est complétée par le vétérinaire après l'inscription du propriétaire sur AMICUS avec transmission des mutations à l'Office d'Impôts : étudier la possibilité de gérer les mutations « chiens » par la base de données « Nest ». Responsable : CH-BE et service de la bourse communale.
- Sacs poubelles aux familles : offrir aux familles la possibilité d'éliminer gratuitement les couches (enfants et adultes) dans des sacs transparents à déposer à l'intérieur des bennes compactrices avec modification de l'annexe 2 du règlement communal sur la gestion des déchets. Responsable : Service des travaux.
- Commission du personnel : abolition avec mise en place du processus suivant :

Motif de cette décision :

- Gain de temps et économie (préparation de l'OJ par la secrétaire municipale et de la séance par les chefs de service. séances, PV)
- La municipalité reste seule compétente pour toute décision

Constat :

- Les communes n'ont en principe pas de commission du personnel composée de délégués municipaux et des chefs de service. Pour rappel, il existait, en son temps une commission du personnel qui a été abolie et remise en vigueur dans les années 2000. Si certaines communes ont une commission du personnel, celle-ci est composée uniquement de délégués du personnel qui font rapport à la municipalité en fonction des besoins et requêtes.

Nouveau processus :

- les requêtes du personnel sont transmises au chef de service concerné ou au municipal responsable du dicastère des ressources humaines (RH) ;
- les chefs de service transmettent ces requêtes, avec rapport à l'appui, au municipal RH, avec copie au responsable RH ;
- le municipal RH transmet ensuite les requêtes à la municipalité avec rapport à l'appui.
- prévoir, à un rythme régulier, une séance « RH » réunissant le municipal en charge du dicastère et les chefs de service ;
- solliciter les municipaux dans le but de prévoir des rencontres plus fréquentes avec le personnel : responsable M. François Jaquillard, municipal et responsable du dicastère (RH) ;
- Horaire d'ouverture des guichets de l'administration communale: le nouvel horaire est le suivant dès le 1^{er} novembre 2017, à savoir
 - lu – ve de 07 h 00 à 12 h 00 Après-midi sur rendez-vous uniquement. Permanence téléphonique journalière. Ce nouvel horaire sera communiqué sur le site internet de la commune, par la parution d'un article dans le journal local et par un affichage sur la porte principale de l'administration communale. Une communication municipale sera élaborée à l'intention du Conseil communal pour sa prochaine séance du 26 ct. Responsable : service du secrétariat municipal et M. François Jaquillard, municipal pour l'élaboration de la communication.
- Délégations de compétences pour la législature 2016 – 2021 : de compléter la liste avec les délégations suivantes :
 - Recensement des chiens : CH-BE avec signature de la municipalité
 - Constructions : autorisations diverses sans délivrance de permis de construire : service technique avec signature de la municipalité. Ces autorisations figureront dans la partie « prend acte » des procès-verbaux de la municipalité.

Gestion et comptes 2017

- Terminaux de paiement : prévoir l'acquisition de terminaux à l'administration et au service de la bourse communale. Responsable : service de la bourse communale.
- Conseil communal : mettre à disposition extranet avec archivage de documents. Responsable : service de la bourse communale.

Repas de fin d'année

Sous forme de tournus, le personnel est convié respectivement à un repas de fin d'année ou à une broche familiale. Le 15 décembre 2017, un repas a dès lors été partagé à l'Hôtel Roc et Neige. Il a été précédé d'une séance officielle à laquelle le personnel est convoqué. Il a été traité des sujets suivants :

- Présentation succincte du budget 2018
- Politique salariale 2018
- Plan de prévoyance 2019 – CIP
- Arrivées – départs – retraites
- Jubilaires.

La municipalité remercie tout particulièrement l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement tout au long de l'année au service de la collectivité publique.

Analyse des missions

Préavis No 06/2014 Demande de crédit pour la rationalisation du fonctionnement de l'administration communale

Les mesures de rationalisation prévues dans ce préavis ont été finalisées en 2017, notamment la mise en œuvre de la GID. Ce bouleversement administratif a demandé beaucoup d'investissement de chaque collaborateur, généré un changement important dans le mode de classement et de gestion des dossiers en vue de l'archivage et de la recherche de documents. La municipalité tient à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement dans ce processus et les efforts consentis afin que cette transition se passe bien, sachant que ce changement portera l'entier de ses fruits avec une mise en place future de la GED. Le préavis sera fermé en 2018.

Archives communales

L'entreprise Docuteam Sàrl, à Yverdon-Les-Bains, a poursuivi en 2017, le mandat de suivi de l'archivage commencé en 2014.

Dans le cadre de ce mandat, Docuteam prend en charge différents rôles :

- conseiller à la gestion de l'information (« GID ») sur les dossiers actifs ;
- conseiller à la gestion des dossiers conservés de façon intermédiaire ;
- archiviste pour la gestion des archives définitives.

Gestion de l'information (plan de classement « GID »)

Le nouveau plan de classement « GID » (issu des travaux de gestion intégrée des documents) a été mis en œuvre le 1er janvier 2017 dans l'arborescence du système de fichiers et dans les dossiers (suspendus ou classeurs) des différents services.

Suite à l'introduction de la démarche « GID », Docuteam a suivi l'utilisation du nouveau plan de classement pendant trois journées sur place et au téléphone pour répondre aux questions des services de l'administration.

Conservation intermédiaire et évaluation archivistique (dossiers de 2016)

En janvier 2017, Docuteam a identifié avec le personnel les dossiers clos encore présents dans les bureaux et les a transférés au local de conservation intermédiaire. À l'occasion du passage au classement « GID » au 1er janvier, tous les dossiers classés selon l'ancien plan ont été clôturés et leur contenu a été transféré aux archives intermédiaires.

Enfin, l'inventaire des archives intermédiaires, qui étaient auparavant recensées dans un fichier Excel, a été migré vers l'outil de gestion d'archives Docuteam. Il est maintenant consultable par l'administration sur la plateforme en ligne Docuteam webgate, comme les inventaires des archives définitives.

Traitement des archives définitives

En 2017, des dossiers d'archives intermédiaires ont été évalués, décrits et reconditionnés, de façon à terminer l'inventaire de l'arriéré. Trois ensembles ont ainsi été traités :

1. Les dossiers pour les années 2005 et 2006 ont été évalués et les dossiers versés aux archives définitives ont été décrits dans l'inventaire des archives et reconditionnés.
2. En 2014, des documents de l'école jusqu'en 2003 avaient été versés aux archives et étaient entreposés dans le local sous le collège depuis lors. En 2017, ces documents ont été évalués, décrits dans l'inventaire d'archives, reconditionnés et finalement rangés dans le nouveau local d'archives au sous-sol du collège.
3. Enfin, des documents datant de 1813 à 1947, ont également été traités à cette occasion. Il s'agissait essentiellement de plans de bâtiments communaux, de dossiers d'enquête pour des constructions de particuliers et de dossiers de travaux faits sur des routes communales.

Organisation des nouveaux locaux au collège

La Commune dispose depuis 2017 de deux nouveaux locaux (anciens abris de protection civile) sous le collège, qui se composent de deux pièces, l'une pourvue d'un meuble à étagères mobiles (« compactus ») et l'autre d'étagères fixes. Ces locaux font plus que doubler l'espace disponible pour conserver les archives définitives de la Commune ; ils permettront de dégager de la place dans le local « Greffe » et à l'avenir également de repenser la conservation des archives intermédiaires, dont le local sous l'administration communale arrivait jusqu'alors à saturation. Une première partie des archives historiques sera donc aménagée dans ces nouveaux locaux.

En novembre 2017, les conditions climatiques dans les locaux du greffe et les deux nouvelles pièces ont été mesurées : les valeurs sont similaires dans les trois pièces, le taux d'humidité est légèrement en-dessous des valeurs recommandées, mais la température est dans la fourchette supérieure des normes réalistes. Ces valeurs restent à surveiller.

En outre, le Registre foncier, qui conserve une partie de ses archives dans une des caves attenantes aux caves occupées par les archives de la Bourse et du Greffe, a indiqué avoir observé un poisson d'argent. L'archiviste a alors effectué des sondages dans les archives de la Commune, mais aucun dégât ni trace de ces animaux n'ont été observés à cette occasion. La situation étant à surveiller, une vérification similaire sera faite lors des prochains passages de l'archiviste.

Recherches en archives

Docuteam a soutenu, à distance et sur demande, les services de l'administration dans deux recherches d'archives. Les recherches historiques, sur place, sont toujours assurées, dès le 1^{er} janvier 2014, par M. Philippe Randin, ancien municipal, qui a remplacé M. André Jacot.

Naturalisations

La commission municipale de naturalisation, composée de MM. Charles-André Ramseier, syndic et Eric Fatio, municipal, ainsi que Mme Mary-Josée Rossier, municipale, s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a soumis à l'approbation de la municipalité l'octroi de différentes demandes de bourgeoisie de la Commune de Château-d'Oex, ceci sous réserve de la décision du Service cantonal de la population, secteur naturalisation.

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Nombre de dossiers	4	4	7	7	7
Nombre d'adultes	4	6	8	8	5
Nombre d'enfants	0	1	4	5	4

Pays-d'Enhaut Région (PER)

Pays-d'Enhaut Région est l'une des 10 associations régionales de développement économique reconnues par le canton. La stratégie régionale 2012 – 2017 a été validée à fin 2011 par les Municipalités du Pays-d'Enhaut. Elle définit les priorités de la région dans les domaines touristique, économique, cadre de vie, société et gouvernance.

Le comité, en tant qu'organe exécutif, est composé de représentants des 3 communes du Pays-d'Enhaut et de représentants de l'économie locale. A ce titre, la Commune de Château-d'Oex est représentée par MM. Charles-André Ramseier, syndic et François Jaquillard, municipal. En 2017, le comité a siégé à 9 reprises durant lesquelles il s'est prononcé sur les diverses aides au financement, a statué sur les projets présentés par le secrétariat régional et a décidé du suivi à donner aux diverses sollicitations externes.

Pays-d'Enhaut Région est financée par des subventions cantonale, communale ainsi que par les cotisations de ses membres, au nombre de 178 à fin 2017. Les 3 communes du Pays-d'Enhaut ont versé une contribution de CHF 15.00 par habitant pour assurer le bon fonctionnement des activités en 2017.

Les activités des commissions en 2017 :

- tourisme : 7 membres, 4 séances
- économie : 7 membres, 6 séances
- qualité de vie : 12 membres, 2 séances
- Pays-d'Enhaut Produits Authentiques : 21 membres, 5 séances
- communication : 3 membres, n'a pas siégé
- le comité d'organisation du Passeport vacances (5 personnes) s'organise de manière autonome, il se réfère à la commission qualité de vie.

La Commune de Château-d'Oex est représentée dans la commission tourisme par M. Charles-André Ramseier (président) et dans la commission qualité de vie par M. Eric Fatio (président).

La CITAV (Communauté d'Intérêt Touristique des Alpes Vaudoises), regroupe 9 communes des Alpes vaudoises, les 3 plateformes de promotion touristique et les 2 organismes régionaux de développement économique. M. Charles-André Ramseier, syndic, représente la Commune de Château-d'Oex au sein du comité CITAV et les trois Communes du Pays-d'Enhaut au sein du bureau CITAV.

Au vu du départ annoncé du conseiller régional François Margot au 31 décembre 2017, un processus de rapprochement entre Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région a été lancé en décembre 2017 avec la nomination de Frédéric Delachaux en tant que nouveau directeur de l'organisme de développement régional.

Soutiens financiers LADE/LPR

En 2017, le canton a rendu 85 décisions LADE/LPR à fonds perdu pour des projets régionaux. Ces aides totalisent CHF 7'360'947.00. 8 projets du Pays-d'Enhaut ont en bénéficié, ce qui représente le 18% de l'aide totale.

Durant 2017, le Pays-d'Enhaut a également bénéficié du budget spécifique EMPD Alpes Vaudoises via lequel un montant de CHF 641'570.00 a été validé pour la région.

S'agissant des prêts sans intérêts LADE/LPR, 10 décisions ont permis d'octroyer des prêts pour un total de CHF 22'686'500.00. Le Pays-d'Enhaut n'a pas fait appel à ce type de financement en 2017.

Le Fonds d'Equipement Touristique du Pays-d'Enhaut (FET-PE)

Le FET-PE, créé en 2009 par décision des Municipalités des 3 Communes du Pays-d'Enhaut, vise à promouvoir la qualité de l'offre touristique et du bien-être des hôtes.

Géré par le comité de Pays-d'Enhaut Région, le FET-PE est financé par le versement de 40% du produit de la taxe de séjour, ce qui correspond pour l'année 2017 à une recette de CHF 515'751.84. Le capital du Fonds FET-PE s'élève à CHF 960'035.36 au 31 décembre 2017.

Les décisions 2017 d'octroi d'un soutien FET-PE à fonds perdu concernent les projets suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Capdenho : soutien au développement d'une offre d'activités 4 saisons | CHF 5'000.00 |
| • Commune de Château-d'Oex : création d'un parc d'apprentissage | CHF 130'000.00 |
| • Rossinière Animation : soutien pour la création d'une offre estivale | CHF 14'000.00 |
| • Gratuité des transports publics avec abonnement de ski BDG | CHF 47'887.00 |
| • Association Semaine de Ballons : soutien régulier au festival | CHF 50'000.00 |
| • Association Au Pays des Enfants : soutien régulier au festival | CHF 50'000.00 |
| • Gstaad Tourismus : soutien régulier à Gstaad card | CHF 20'000.00 |

Le Fonds pour l'encouragement de l'économie régionale (FER)

Le Fonds FER a été créé en 1979 par les 3 Communes du Pays-d'Enhaut. Il vise à encourager la création et le maintien d'emplois viables dans la région. Il est constitué de trois fonds communaux distincts.

Alimenté annuellement à hauteur de CHF 5.00 par habitant, les contributions communales ont représenté CHF 24'575.00 pour l'année 2017. Cette année, 2 projets ont bénéficié d'un soutien du Fonds FER, pour un montant total de CHF 20'000.00, dont CHF 10'000.00 financés par la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE, art. 18). Les deux soutiens concernaient le Fonds FER de la Commune de Château-d'Oex. Le Fonds FER finance également la création de nouvelles chambres d'hôtes et leur certification ; ce soutien n'a pas été sollicité en 2017.

Durant l'année 2017, un processus de mise en conformité du règlement avec la loi sur les communes a été initié et réalisé. Dorénavant, les décisions d'octroi sont de la compétence de la municipalité concernée, sur préavis du comité de Pays-d'Enhaut Région. 3 nouveaux règlements ont ainsi été établis (Préavis municipal No 14/2017 – Adoption du règlement du Fonds FER).

- un **règlement communal** stratégique et simple, identique aux trois communes, qui prévoit la délégation à la municipalité et un préavis régional. Ce règlement a été approuvé par chaque conseil communal et le Chef de Département DIS.
- un **règlement d'application de compétence municipale**, si possible identique aux trois communes
- un **règlement d'octroi de Pays-d'Enhaut Région**, qui définit les règles pour les préavis de la Région (procédure et critères d'octroi).

De plus, les municipalités ont désormais la compétence de fixer un plafond au-delà duquel elles peuvent sursoir à l'alimentation du fonds. Pour la Commune de Château-d'Oex, ce plafond a été fixé à :

CHF 100.00/habitant – de 1 à 1000 habitants
CHF 75.00/habitant – de 1001 à 2000 habitants
CHF 50.00/habitant – de 2001 à 3000 habitants
CHF 25.00/habitant – de 3001 habitants et plus

Le capital du Fonds FER de Château-d'Oex s'élève à CHF 147'971.40 au 31 décembre 2017.

Pour plus d'informations : www.pays-denhaut.ch

TOURISME

Vers une fusion de Pays-d'Enhaut Tourisme et Pays-d'Enhaut Région

Pays-d'Enhaut Région, organisme chargé de nombreuses missions en particulier celle du développement de l'offre au sens large du terme ainsi que des relations avec de nombreux partenaires dont le Département de l'économie du canton, a pris congé de son dévoué secrétaire régional M. François Margot, après plus de 30 ans d'activité, lequel était actif 40 % de son temps au développement régional aux côtés de Mme Evelyne Charrière.

Devant la difficulté de trouver une succession pour ce poste à responsabilités, le comité de Pays-d'Enhaut Région est entré en contact avec Pays-d'Enhaut Tourisme dont la mission principale est la promotion de l'offre touristique. Cette complémentarité avec Pays-d'Enhaut Région a permis rapidement d'imaginer un rapprochement des structures et par conséquent des ressources humaines en vue d'une fusion prévue à l'automne 2018.

Ce modèle présente l'avantage de travailler sur le même territoire, celui du Pays-d'Enhaut, et de regrouper sous le même toit les collaborateurs et collaboratrices des deux structures.

Le Directeur de Pays-d'Enhaut Tourisme, M. Frédéric Delachaux, dont la formation et la vision correspondent parfaitement à l'esprit de cette entité en construction, a repris la direction de cet édifice destiné au développement des projets et à leur promotion.

Les services de la promotion économique du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, ont accueilli ce projet avec beaucoup d'intérêt en y voyant une simplification des structures et de la gouvernance ainsi qu'une augmentation de l'efficacité tout en gardant comme par le passé un champ d'activité étendu.

Le processus de fusion passera évidemment par des assemblées générales des deux organismes. Elles devront se prononcer sur le nouveau modèle proposé ainsi que sur les statuts.

Collaborations transcantoniales Vaud-Berne, Pays-d'Enhaut - Saanenland

La volonté des 3 Communes du Pays-d'Enhaut depuis 2017 est d'augmenter les relations directes avec les membres du Conseil d'Etat et leurs chefs de services.

Lors de réflexions communes avec M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, il a été décidé de renforcer nos relations transcantoniales avec la région du Saanenland. La géographie du Pays-d'Enhaut nous place en effet dans une situation d'ouverture en direction des Alpes vaudoises, du Saanenland, de l'Intyamou et de la Gruyère.

A l'initiative de M. Leuba, deux rencontres ont été organisées dans le Saanenland en compagnie de M. Christoph Ammann, Conseiller d'Etat en charge de l'économie du Canton de Berne, des 3 Communes du Pays-d'Enhaut, des Communes de Saanen, Gsteig et Lauenen ainsi que des deux offices, Pays-d'Enhaut Tourisme et Gstaad – Saanenland Tourismus.

Ces discussions vont déboucher, en 2018, sur la signature d'une convention de collaboration dans le domaine du tourisme mais sera également ouverte à d'autres secteurs à l'exemple de la culture, du médical ou encore de l'enseignement.

Si du côté vaudois la Communauté d'Intérêt Touristique des Alpes Vaudoises (CITAV) nous permet des relais importants avec l'Office vaudois du Tourisme ou Suisse Tourisme, nos relations d'affaires avec l'Intyamou et la Gruyère doivent être renforcées, Bulle étant une « porte d'entrée » importante vers le Pays-d'Enhaut.

Entretien sentiers et pistes

Sur rapport de M. Michel Morier-Genoud, coordinateur communal, il ressort les éléments suivants :

Le budget 2017 est respecté. Comme pour ces dernières années, il a été procédé à des travaux d'entretien et au solde des travaux de balisage lié à la nouvelle carte de VTT.

Il est par ailleurs à relever que les chemins du secteur de la Braye, entretenus jusqu'à l'automne 206 par la Société Télé-Château-d'Oex SA ont été repris par la commune et sont dorénavant intégrés au programme d'entretien effectué par le Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE)

Il faut également souligner que le maintien et l'amélioration de tout le réseau n'est possible que grâce au bon partenariat qui règne dans le team dont font partie Vaud Rando, représenté par M. René Henchoz, le GFPE, Pays-d'Enhaut Tourisme et les très nombreux propriétaires fonciers ouverts et acquis à la randonnée pédestre, sans oublier notre coordinateur M. Michel Morier-Genoud.

Association Festival International de Ballons (AFIB)

Suite à l'assainissement de 2015, qui a remis l'événement sur des bonnes bases financières, des mesures ont déjà été mises en place pour faire évoluer la manifestation dans la pérennité tout en devant faire face aux évolutions nécessaires ou contraintes. Le comité de l'AFIB s'est entouré d'autres acteurs pour constituer un groupe de travail élargi et mener des réflexions afin d'anticiper des changements nécessaires qui ne manqueront pas d'arriver. Il s'agira de maintenir le caractère populaire et familial de la manifestation phare du Pays-d'Enhaut tout en adaptant les besoins futurs et les structures liées aux sponsors ainsi qu'un renouvellement des animations autour du Ballon.

Parc Naturel Gruyère – Pays-d'Enhaut (PNR)

Au 31 décembre 2017, l'association compte 647 membres payants (645 en 2016).

Conseil du Parc et comité

Le conseil du Parc a siégé à 4 reprises et le comité à 4 reprises. Les commissions et les groupes de travail ont accompli un grand travail en 2017, avec 82 procès-verbaux et notes de séance attestant d'autant de réunions. Au total, cela a impliqué environ 140 personnes.

La coordination

Composition en 2017 de la coordination :

François Margot (60%), coordinateur

Patrick Rudaz (60%), coordinateur

Bruno Clément (80%), chef de projet sensibilisation et développement durable

Isabelle Daccord (60%), cheffe de projet en communication

Didier Girard (80%), chef de projet en paysage et nature, jusqu'au 31 août 2017 (départ à la retraite)

Marie Gallot-Lavallée (80%), cheffe de projet en paysage et nature, dès le 1 août 2017 à 50%, dès le 1 septembre 2017 à 80%

Lea Megali (80%), cheffe de projet en agriculture et biodiversité

Florent Liardet (80%), chef de projet en tourisme

Sophie Overney Jaquillard (60%), assistante administrative

Caroline Rosat (70%), collaboratrice produits, dès le 27 novembre 2017

Guy RoCHAT (80%), collaborateur infrastructures écologiques, dès le 1 juillet 2017

La coordination a été étoffée par un civiliste (100%) : Simon Berthoud du 22 août au 31 décembre 2017.

Sept stagiaires ont fait partie de l'équipe : Maude Sieber, Elise Blatti, Guy RoCHAT, Nicolas Rey, Céline Andrey, Jérémie Guenat et Yves Baechler.

Cela représente en 2017 une équipe de 11 personnes (coordination régulière) entourée durant l'année de 8 stagiaires et ou civilistes pour 8 postes en équivalent plein temps.

Agriculture

La commission agriculture, présidée par Pascal Tercier, a géré ses projets comme les *réseaux écologiques*, la *contribution qualité paysage des vallées*, *l'abattoir des Moulins* ou encore le *concours prairies fleuries*.

Le périmètre des réseaux écologiques couvre l'entier de la surface agricole utile du Parc. La réalisation par les agriculteurs des mesures prévues dans leur contrat *réseau OQE* leur donne droit à des *primes réseaux* financées par la politique agricole. Il en va de même du projet de *qualité paysage*.

Le 16 février 2017, la *Coopérative de l'abattoir Ormonts Gruyère Pays-d'Enhaut des Moulins* est fondée avec statuts et comité dans le but d'assurer la fonctionnalité de l'abattoir des Moulins.

Les premières rencontres agricoles du Parc se sont déroulées le 9 janvier 2017 à Neirivue. Une trentaine de personnes ont débattu des chances et difficultés d'être agriculteur, agricultrice dans nos régions et proposé des orientations pour les activités du Parc dans ce secteur.

Lundi 11 décembre, à Villars-sous-Mont, le Parc a procédé à la remise des prix du concours prairies et pâturages fleuris, édition 2017. Cinq agriculteurs ont été récompensés pour l'entretien de leurs parcelles.

Label Produit du Parc

Une convention signée avec 17 entreprises partenaires donne lieu à la certification du label *Parc Produit* pour une centaine de produits, cette certification est effectuée par l'*OIC*, organisme intercantonal de certification.

Un film a été réalisé autour de Fanny Henchoz, Alpes en fleur, en complément de ceux sur Sophie et Eric Gutknecht, producteur d'Étivaz AOP, et d'André Delacombaz, de la fromagerie de Montbovon (Gruyère AOP, Vacherin fribourgeois AOP et spécialités maison).

L'engagement d'une nouvelle collaboratrice marketing et produit : Caroline Rosat de Château-d'Oex.

Filière bois

La commission *bois* (sous la présidence de Michel Niquille) s'est réunie afin de coordonner les actions de promotion de l'utilisation du bois suisse et du Parc, en particulier avec *Lignum Vaud* et *Lignum Fribourg*.

La coordination et des membres de la commission ont participé à plusieurs plateformes ou actions de promotion dans les deux cantons. Sur invitation de Jack Anderson, citoyen de Château-d'Oex, fervent défenseur du bois dans la construction et de *Lignum Vaud*, le Parc a participé à un échange d'expérience en Norvège, avec visite du plus haut bâtiment en bois du monde (*Treet tower*).

La promotion 2017 du *label bois suisse* (COBS) dans le Parc s'est conclue par une remise de certificats pour deux nouvelles entreprises et pour 31 réalisations en bois suisse. Quelques 70 personnes ont pris part à cette cérémonie organisée dans la foulée du forum des communes le 11 décembre. Fin 2017, 13 entreprises sont certifiées COBS dans les communes du parc.

Paysage et biodiversité

Le projet *Vergers hautes tiges* s'est poursuivi avec la plantation de 36 arbres fruitiers en 2017. Total de 497 arbres fruitiers plantés dans le cadre du projet, dont 236 encore en suivi actif du Parc (taille de formation).

Le projet *espèces cibles* a permis la mise en place d'une barrière à batraciens aux Mosses avec la participation de 22 habitants bénévoles (>4'000 individus sauvés), une prospection ciblée sur le sonneur à ventre jaune sur 18 sites le long de la Sarine et la revitalisation d'un site humide avec création de gouilles à Grandvillard.

Le projet néophytes (*plantes exotiques envahissantes*) conduit en coopération avec les services cantonaux concernés et les communes a permis la réalisation de deux semaines de lutte avec la FAFE, soit 86 journées de civilistes, réalisées sur l'Intyamou et le Pays-d'Enhaut, plus une demi-journée d'action citoyenne de lutte à Grandvillard.

Le projet pilote *infrastructure écologique* (2017), entièrement financé par l'OFEV, s'est poursuivi avec la présentation d'un rapport sur l'état actuel de l'infrastructure écologique et de l'état souhaité et une rencontre (13 septembre 2017) à Château-d'Oex avec les communes vaudoises. La finalisation du recensement des prairies à narcisses a mobilisé trois stagiaires et une vingtaine de bénévoles, ces derniers ont consacré 145 jours à la cartographie exhaustive des prairies à narcisses et jonquilles dans le Parc. Un comité de pilotage a débattu de ces résultats et des nécessités et possibilités d'agir pour la conservation de ces prairies emblématiques de la Riviera, de l'Intyamou et du Pays-d'Enhaut.

Un projet IFP (hors plan de gestion), la restauration du mur en pierres sèches (Paray Charbon et Paray Doréna) a été inauguré le 25 juillet 2017.

Un projet *oiseaux des prairies*, concernant 5 espèces d'oiseaux nichant au sol et aujourd'hui en voie de disparition en Suisse a pu être initié en coopération avec Birdlife/ASPO et la *station ornithologique suisse*, avec un financement spécifique de l'OFEV et du canton de Vaud. Il concerne l'ensemble du périmètre du Parc et des Ormoules.

Une exposition sur les oiseaux du parc a en outre pu être présentée au Musée du Pays-d'Enhaut du 20 mai au 31 octobre en lien avec les découpages d'Ursula Astner.

Un ambitieux projet de promotion de mesures de terrain en faveur de la qualité de l'infrastructure écologique et des biotopes a pu être conclu avec la *Fondation MAVIA* pour la nature pour 3 ans, d'octobre 2017 à septembre 2020. Ce projet *trames vertes pour la biodiversité* comprend trois volets : mesures de biodiversité en forêt, revitalisation des cours d'eau et biotopes locaux. Pour les deux premiers la stratégie est d'aider les propriétaires (communes ou privés) à mobiliser les 20 à 30% de fonds propres nécessaires à la mise en oeuvre de mesures prévues par la législation suisse. Un appel à projets a été lancé et deux premières mesures de biodiversité en forêt ont pu être réalisées.

Tourisme nature

Le nouvel itinéraire Grand Tour des Vanils a été balisé. Un concept marketing commun entre les deux offres de randonnée du Parc a été réalisé.

Depuis son lancement à la fin août 2014, l'application Via des fromages a été téléchargée plus de 2'116 fois. L'utilisation effective de l'application sur le terrain est excellente, plus des deux tiers des utilisateurs.

Natura Trail, un itinéraire a été créé en collaboration avec *l'association suisse des Amis de la nature*. Ce parcours guide les familles le long de la Sarine dans le Pays-d'Enhaut ainsi qu'entre le col des Mosses et Château-d'Oex à la découverte de la faune et de la flore. Un guide de poche a été édité par *l'association suisse des Amis de la nature* en français et en allemand à 3'000 exemplaires.

Un programme école à la ferme ainsi que deux offres agritourismes (accueil à la ferme) ont été valorisées dans *Parc à la carte*.

Communication

La commission communication a appliqué la stratégie 2017 : publication de dix *Objectif Parc* (newsletter destinée aux membres de l'association et aux partenaires du Parc), publication de deux *Parc'info* (journal distribué en tout ménage dans les communes du Parc).

Le Parc a participé à la nouvelle campagne de l'OFEV lancée en mai 2017 *Des joyaux à partager* : participation à un spot publicitaire diffusé en juin 2017 (20 chaînes télévisées distribuées en Suisse).

L'activité communication du Parc a généré des retours dans les médias (presse, radio, sites web) autant qualitatives que quantitatives en 2017 avec 124 coupures de presse, 8 reportages radio et 6 télévision.

Signalétique, situation en fin 2017 : tous les panneaux routiers (sauf un) ont été posés dans la partie vaudoise du Parc et les 4 panneaux autoroutiers (Aigle et Bulle).

La sensibilisation

En 2017, le Parc a édité son programme annuel, *Parc à la carte*. 747 personnes dont 115 enfants ont participé à des manifestations ou activités (47 au total) organisées par le Parc.

52 classes du parc ont participé au *projet écoles 2017-2018* sur le thème des traditions vivantes.

Participation au Festival des enfants sur le thème des traditions vivantes : jeu, dessins, participations.

Réalisation de la *Journée du Parc* sur le thème de l'énergie, le 11 novembre à Charmey, avec stands, films, podium de discussion, visites, animations enfants (une centaine de participants) ; complément stand énergie du Parc lors de l'inauguration de la centrale de biogaz de Grandvillard (200 participants).

Energie et mobilité

La commission s'est réunie deux fois pour assurer la coordination de ses projets : réalisation et diffusion d'un flyer sur le bilan énergétique du parc, notamment lors de la *Journée du Parc*, et diffusion ciblée du rapport technique de ce bilan (notamment aux communes).

Le Parc a assuré le relais d'actions nationales auprès des propriétaires de bâtiments résidentiels collectifs (EMS, colonies et hôtels-restaurants ; 321 brise-jets pour robinets et douches distribués), auprès des ménages, avec la collaboration des communes (résultat: 206 pommeaux de douche économes vendus) et auprès des agriculteurs du Parc, avec en plus l'organisation d'une rencontre d'échange d'expérience sur les économies d'énergie dans l'agriculture (17 participants, dont quatre ont pris des mesures concrètes pour économiser l'énergie au séchage du foin; deux sociétés de laiteries ont décidé d'installer un récupérateur de chaleur sur le dépôt de lait).

La commission mobilité, constituée en 2016, s'est réunie deux fois, plateforme d'échange entre des représentants des communes, des offices du tourisme, des entreprises de transports publics et des services cantonaux de mobilité.

Le Parc a soutenu le bus alpin sur la ligne Charmey et Cerniat et il a soutenu la mise en place de plans de mobilité novateurs pour les *Désalpes* de Charmey et L'Etivaz.

Ville porte

Le Cycle d'orientation de la Gruyère a choisi le Parc comme thématique *fil rouge* pour l'année scolaire 2017-2018. Ainsi le Parc, son territoire, ses patrimoines et ses projets ont-ils servi de support aux matières enseignées. Après une séance d'information au corps enseignant au mois de mai, le Parc est venu se présenter aux 940 élèves le 19 septembre 2017. Le Parc a présenté, depuis le mois de novembre et jusqu'à la fin de l'année 2017, un aperçu de ses projets et de ses réalisations au moyen de deux vitrines de chaque côté du bâtiment du cycle d'orientation.

Jardins durables

66 adhérents à la charte des jardins (+8). Organisation d'une bourse aux plantons à Château-d'Oex et organisation de 3 visites de jardins durables qui ont permis de nombreux échanges fructueux autour de la biodiversité dans les jardins.

Bénévolat

Notre Parc génère l'engagement de divers bénévoles, des heures (des journées) offertes par des citoyens à l'occasion de certaines animations, par des groupes et des civilistes qui viennent en aide sur des projets ciblés. En 2017 cela représente 230 jours réalisés par 81 bénévoles, dont 222 pour des actions de terrain nature paysage (lutte contre les plantes envahissantes, cartographie des narcisses, barrière à amphibiens, suivi des espèces des réseaux écologiques) et 8 pour des actions de sensibilisation (Festival au Pays des Enfants).

Un projet de partenariat avec le projet *Volontaires Montagne* émanant du *Groupement suisse pour les régions de montagne* (SAB) et la fondation Aide suisse aux Montagnards a été réalisé avec les premières réalisations prévues en 2018.

Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV)

Les relations avec les partenaires des Alpes vaudoises, sous une gouvernance unique « Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises », présidée par M. Jean-Marc Udriot, Syndic de Leysin, sont constantes et fructueuses. Rappelons que la CITAV réunit les 9 Communes des Alpes vaudoises et les 3 structures touristiques, dont Pays-d'Enhaut Tourisme, ainsi que 2 organismes de développement économique, Pays-d'Enhaut Région et Aigle Région. De plus, un coordinateur régional prépare tous les éléments en relation avec le développement de l'offre ainsi que ceux liés à la promotion (demande touristique).

Un bureau formé des 3 axes de développement : Gryon-Bex-Villars-Les Diablerets, Aigle-Leysin-Les Mosses et Château-d'Oex-Rougemont-Rossinière, se réunit régulièrement sous la présidence de M. Udriot.

M. Charles-André Ramseier, syndic, représente, au sein du bureau, les intérêts du Pays-d'Enhaut. Les deux associations de développement économique siègent également en ce bureau.

Le volet de la promotion touristique est assumé par les 3 directeurs en étroite collaboration avec le coordinateur régional, l'Office du tourisme du Canton de Vaud et Suisse Tourisme. Ces deux organismes collaborent régulièrement avec la CITAV en apportant la connaissance des marchés et en offrant de nombreuses plateformes de promotion et de communication à l'étranger.

Soulignons encore que le comité de la CITAV est formé des 9 Communes des Alpes vaudoises, des 2 associations de développement économique et des 3 structures touristiques. Les 3 Communes du Pays-d'Enhaut sont représentées au sein du comité.

Alpes Vaudoises 2020

Le Conseil d'Etat, par la voix de M. Philippe Leuba, de Mmes Nuria Gorrite et de Jacqueline de Quattro, a annoncé le mercredi 25 mars 2015, les choix du programme Alpes vaudoises 2020.

Nous avons largement développé ces décisions dans les commentaires des comptes des années précédentes. Nous revenons ici que sur quelques points du dossier.

Rappelons que le dossier Alpes vaudoises 2020 est une réflexion d'ensemble couvrant les domaines de la mobilité, du tourisme des 4 saisons, de l'hébergement en lits chauds et de l'amélioration du réseau de remontées mécaniques. Ce dernier sujet, aux yeux du Conseil d'Etat, ne devient plus une priorité absolue étant entendu que nous entrons dans une phase durant laquelle les stations des Alpes vaudoises doivent se tourner vers une transition pour développer le tourisme 4 saisons moins dépendant de l'hiver.

Cette option, basée sur des éléments probants tels l'évolution climatique, la baisse régulière du nombre de skieurs et l'érosion de la culture du ski dans les classes de villes, va toucher en premier lieu les stations de moyenne montagne qui bénéficient que de l'enneigement naturel. Soulignons que d'autres projets du dossier ont été bien notés par le Conseil d'Etat, en particulier dans le secteur 4 saisons, le Pôle d'Excursion, rebaptisé dernièrement « Montagne et Culture au Pays-d'Enhaut » (Polex), avec dans le premier cercle de l'offre, la Gare, l'agrandissement du Musée du Pays-d'Enhaut, la Fromagerie de montagne le Chalet, l'Espace Ballon et l'Espace Nature-Culture sur la Colline du Temple.

Dans un deuxième cercle géographique, le Polex inclut les Caves à fromages de L'Étivaz, le Sentier Louis Saugy à Rougemont et le village du peintre Balthus à Rossinière, avec le Grand Chalet et la Chapelle.

Par ailleurs, dans le secteur du développement de lits chauds (hôtels), la région a été également plusieurs fois mentionnée par le Conseil d'Etat, en particulier pour un soutien dans un premier temps à l'hôtellerie.

Durant les rencontres avec les différents services de l'Etat, l'importance du tourisme lié aux grands événements à l'image du Festival International de Ballons et du Festival au Pays des Enfants, par exemple, a été soulignée tout comme le développement du tourisme d'excursion.

Groupe mobilité Alpes vaudoises

Annoncé comme sujet important dans le dossier Alpes vaudoises 2020, la mobilité a été remise en travail sous l'angle d'un groupe formé des partenaires des destinations, des compagnies de transport, du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) ainsi que du Service cantonal de la mobilité. La présidence du groupe a été confiée à M. Charles-André Ramseier, Syndic de Château-d'Oex.

Si l'accès aux destinations (niveau I) peut être qualifié de bon, le niveau inter-destinations (niveau II) ne se révèle pas toujours efficace, tout comme le réseau des transports publics à l'intérieur des lieux de séjours (niveau III).

D'autre part, si le financement des réseaux officiels de transports est très bon, toute la partie destinée à compléter le réseau de base (niveaux II et III) souffre d'un manque de moyens à l'investissement et à l'exploitation.

Pays-d'Enhaut Tourisme

Le directeur de Pays-d'Enhaut Tourisme, M. Frédéric Delachaux, est entré en fonction en janvier 2014 déjà. Grâce à un grand professionnalisme et son sens des contacts, la situation financière de Pays-d'Enhaut Tourisme a été stabilisée et de nombreuses innovations ont vu le jour, développées par des collaboratrices et collaborateurs très engagés.

Dans le domaine de la promotion et de la publicité, de nombreuses actions ont été entreprises en Suisse et sur les marchés limitrophes. Ceci individuellement ou le plus souvent en collaboration avec les partenaires de la CITAV, de l'OTV et de Suisse Tourisme.

Le Tourisme d'excursion a fait l'objet d'une attention particulière en relation avec l'arrivée prochaine des Goldenpassexpress (2020), et aussi une position géographique idéale sur la carte de la Suisse.

Dans le secteur du tourisme événementiel l'équipe de Pays-d'Enhaut Tourisme a été extrêmement active avec la création, par exemple en 2016, des Journées de l'art du Papier découpé dans le passage sous voie de la gare. Cette nouvelle manifestation était organisée en étroite collaboration avec le Musée du Pays d'Enhaut et l'Association Montagne et culture au Pays-d'Enhaut (Polex). Elle vivra sa 3^{ème} édition cet été.

En 2015, suite à l'assainissement et à la restructuration du Festival International de Ballons, Pays-d'Enhaut Tourisme et son directeur se sont vus confier, sous l'égide de l'association créée à cet effet (AFIB), l'organisation du festival avec l'aide de nombreux partenaires et bénévoles. Les éditions 2016 et 2017 ont connu un magnifique succès populaire avec un bilan financier très sain tout comme d'édition 2018 qui fêta en janvier dernier les 40 ans de festival.

Durant la saison d'été, Pays-d'Enhaut Tourisme prend également une part active au Festival au Pays des Enfants, en particulier dans les secteurs promotion, communication et hébergement des artistes et visiteurs ainsi qu'aux caisses des spectacles.

Là aussi, le travail d'un comité engagé est à souligner aux côtés de nombreux bénévoles depuis plus de 5 ans.

Projet nouvel Hôtel Roc et Neige et tourisme culturel

Préavis No 03/2017

Demande de participation financière au crédit d'étude des dernières phases du projet d'hôtel thématique pour la pratique de la musique à Château-d'Œx

En été 2014, le bureau zurichois « Gutundgut » a présenté l'idée de créer un centre de musique et famille à Château-d'Œx. Ce premier contact né de la municipalité et de Pays-d'Enhaut Région a permis de mieux ancrer l'idée d'un lieu de rencontres et d'échanges où amateurs et professionnels, individuels ou groupes, se retrouvent autour de la musique pour se loger à un prix abordable.

Un groupe de pilotage incluant les partenaires du canton et de la région a été créé et a lancé une étude entièrement financée par le Canton, la Confédération et Pays-d'Enhaut Région. Cette analyse visait à connaître le potentiel du tourisme des pratiquants d'une activité culturelle et du domaine musical.

Suite à cette étude préliminaire, le comité de pilotage s'est réjoui des résultats encourageants qui renforcent la légitimité du Pays-d'Enhaut comme pays de culture et confirment le potentiel de créer un hôtel musique et familles à Château-d'Œx.

Ce premier travail a été suivi d'une étude plus approfondie avec l'identification des groupes-cibles, l'évaluation du potentiel des besoins, la structure de l'établissement en termes de chambres et l'élaboration du plan d'affaires avec une estimation de l'investissement.

Parallèlement à ce travail, l'étude d'implantation d'un tel établissement a révélé que le terrain communal au Pré d'Embas, en-dessus de l'Hôtel Roc et Neige, constituait un emplacement idéal en termes de surface et d'accessibilité.

Autre avantage, il a permis d'emblée à la municipalité d'entrer en contact avec les propriétaires de Roc et Neige et qui prévoyaient eux-aussi des travaux importants, d'où un rapprochement des deux projets pour une étude commune. Ils ont annoncé d'autre part qu'ils étaient prêts à prendre en charge l'investissement hôtelier d'un établissement *** SSH avec une capacité de 120 à 140 lits. Les salles prévues dans le projet serviront à la fois aux groupes musicaux en stage et aux réunions d'affaires du style séminaires. Une discussion est également en cours pour déplacer l'hôtel en partie sur le terrain communal, ceci sous l'angle d'achat de surface ou de location. Ces éléments feront l'objet d'un préavis au Conseil communal dans le courant de l'automne.

Autre conséquence avantageuse à ce rapprochement, le crédit d'étude voté pour financer le contrat de l'Entreprise Gutundgut a pu être interrompu à l'amiable d'où une économie d'environ CHF 40'000.00 en frais d'étude (réf. préavis No 3/2017).

Montagne et culture au Pays-d'Enhaut (Pôle d'Excursion)

Pour mémoire, dans l'objectif de développer le trafic d'excursion et de profiter de l'impact du Goldenpassexpress en 2020, une association a vu le jour sous le nom de Pôle d'Excursion, rebaptisée « Montagne et culture au Pays-d'Enhaut » et présidée par M. Charles-André Ramseier, syndic. Cette association réunit les partenaires suivants : la Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA (MOB), l'Association du Musée du Pays-d'Enhaut, la Fromagerie de montagne « Le Chalet », l'Espace Ballon et la Commune de Château-d'Oex.

L'association a aussi pour objectif de faire connaissance avec des personnalités du tourisme d'excursion et de profiter de leur expérience. Nous avons ainsi invité :

- Le nouveau directeur de Gstaad – Saanenland Tourismus, M. Sébastien Epiney, qui nous a rendu visite pour prendre connaissance des offres des membres de l'association
- Le nouveau directeur du marketing du MOB M. Hansruedi Gerber
- Le directeur du Chaplin's World M. Pigon et la directrice de la communication Mme Barbezat qui tous deux nous ont reçu sur place pour une visite des lieux et un exposé sur la manière dont a été entreprise la communication de cette nouveauté à succès (400'000 visiteurs en une année et 4 mois !).

Prix Flux 2017 – La Commune de Château-d'Oex remporte le « Nœud de correspondance d'or »

Le prix « Flux – le Nœud de correspondance d'or » est l'un des prix de mobilité les plus prestigieux de Suisse.

Nominée en finale avec Arosa et Innertkirchen, la Commune de Château-d'Oex s'est vue décerner le 1^{er} prix par CarPostal, l'Union des Transports Publics (UTP) et l'Association transports et environnement ATE en novembre dernier à Berne.

Les membres du jury ont été particulièrement sensibles à la qualité du dossier présenté par la municipalité et la direction du MOB. La collaboration entre les deux grands chantiers de la gare et du nouveau collège intercommunal a été remarqué tout comme l'architecture à la fois traditionnelle et moderne de notre nouvelle gare.

Le passage sous voie harmonieusement décoré qui rappelle le pays du papier découpé a aussi constitué un élément déterminant tout comme le passage piétons « Nord-Sud » qui permet l'accès au centre du village en toute sécurité.

Ce prix 2017 honore notre commune et le MOB après le prix international du « Renouveau villageois » obtenu en 2014.

SPORTS

Entretien cibles

Dans le cadre des mesures d'assainissement de l'installation de tir de L'Etivaz, il a été procédé, en date du 15 mars, à la stipulation de l'acte de vente et constitution de servitude personnelle en faveur de M. Norbert Chabloz, transaction qui met un terme à ce dossier.

TRANSPORTS PUBLICS

TRAFIC REGIONAL & TCO

Passage sous voie de la Gare

Préavis No 14/2012

Demande d'autorisation pour :

L'acquisition partielle des parcelles RF Nos 292 et 69, propriété de la Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA

la vente de la parcelle communale RF No 293 de la gendarmerie à la Compagnie du Chemin de fer Montreux-Oberland bernois SA

Préavis No 09/2013

Demande de crédit pour la réalisation d'un passage sous voie sur le site de la Gare de Château-d'Oex et la création d'une passerelle reliant le quartier de La Villa d'Oex

Actuellement, ces préavis sont encore ouverts du fait que la vente de la parcelle de la Gendarmerie est toujours en suspens dans l'attente de la finalisation du dossier lié aux différents échanges de terrains suite aux travaux en cours sur les sites de la gare et de l'ancienne Gendarmerie.

Assainissement des passages à niveaux

Les travaux projetés au Coin font toujours l'objet d'une procédure de recours auprès du Tribunal Fédéral.

Le passage à niveau de la Frasse a été assaini en 2017.

Quant aux Granges et à La Palaz (ancienne gare), les travaux vont vraisemblablement se réaliser en 2018.

Des discussions sont également toujours en cours quant à ceux des Combes, de Sous-Charrière, des Bossons et de La Villa d'Oex.

La commune sera sollicitée pour une participation financière dans le cadre d'une grande partie de ces travaux qui feront l'objet d'une demande de crédit auprès de votre autorité en temps voulu.

Télé-Château-d'Oex SA (TCO SA)

Préavis No 24/2016

Demande de participation financière au crédit d'étude de la première phase du projet « 4 saisons » de la Société Télé-Château-d'Oex SA

En 2016, le Conseil communal a été appelé à se prononcer sur une demande de participation financière au crédit d'étude de la première phase du projet « 4 saisons » Edelweiss Paradise de TCO SA. Parallèlement à cela, un groupe de travail politique intercommunal « Remontées mécaniques du Pays-d'Enhaut » a siégé pour élaborer une stratégie sur les futurs soutiens aux remontées mécaniques. Il était important de se déterminer au niveau de la vallée sur une vision commune car les demandes LADE (Loi sur l'appui au développement économique auprès du canton) doivent toujours être portées par l'Association Pays-d'Enhaut Région (PER) et faire l'objet d'un consensus régional.

Les conclusions de l'étude et du groupe de travail politique intercommunal ont convaincus la Municipalité de Château-d'Oex. En effet, comme souvent pressenti, l'avenir financier du site était très difficile et les nouvelles perspectives d'avenir pas suffisamment garanties malgré le projet de diversification 4 saisons élaboré par un conseil d'administration très motivé. Dès lors la conclusion municipale a été de confirmer l'arrêt, dès 2018, du soutien annuel de CHF 350'000.00 à l'exploitation du site.

Les différents contacts avec les membres du Conseil d'administration ont été nombreux et la municipalité, malgré le fait qu'elle ne soutiendrait plus financièrement TCO, a laissé le choix à la société anonyme de continuer à chercher désormais d'autres pistes sans soutien public (communal, cantonal ou fédéral).

La municipalité a également confirmé qu'elle entendait, à terme, ne plus être actionnaire de la Société Télé-Château-d'Oex SA et que dès lors une vente des installations et bâtiments repris de la Société Remontées Mécaniques de Château-d'Oex SA (RMC SA) (Braye et Monts-Chevreuils) pouvait se discuter avec le Conseil d'administration ou d'autres acheteurs intéressés.

Pour rappel, lors de la reprise des actifs de RMC SA en 1999, la Commune de Château-d'Oex était devenue seule actionnaire après un assainissement et des abandons de créance très importants.

Parc d'apprentissage – Etape I Jardin d'Oex Neiges

Préavis No 13/2017

Demande de crédit pour les travaux d'investissements du Parc d'apprentissage « En Glacière » avec prise en charge du déficit d'exploitation dudit parc, saison hivernale 2017 - 2018

Retenu dans le programme Alpes vaudoises 2020, la première étape des travaux du Jardin d'Oex Neiges a pu être lancée en automne, ceci grâce au soutien financier du Fonds d'équipement touristique des 3 Communes du Pays-d'Enhaut, du Service cantonal de la promotion économique et du commerce (SPECo) et de la Commune de Château-d'Oex.

Un groupe d'étude bénévole, que nous remercions chaleureusement, s'est mis spontanément à disposition pour soutenir dans ce projet M. Christian Daenzer, municipal en charge du projet et M. Charles-André Ramseier, syndic, en charge de la recherche de financement.

Gestion et comptes 2017

Sur une grande partie du terrain, la neige artificielle a été installée à satisfaction et tous les équipements, tapis roulant, fil à neige et nouveau skilift étaient prêts à l'ouverture de saison.

Exploitée par Télé-Château-d'Oex SA et son directeur M. Michel Bertholet, les pentes d'apprentissage (jour I, II et III) ont donné entière satisfaction aux hôtes et à l'Ecole Suisse de Ski et Snowboard.

Les étapes II et III sont déjà en discussion en vue d'une attraction pour les familles les 4 saisons de l'année.

Cartes journalières « communes »

Statistiques des ventes des réservations pour la période choisie

Date de création du rapport: 30.04.2018 14:11:01 ;

Export du : 01.01.2017 au 31.12.2017

Année	Mois	Cartes	Vendu	Utilisation	Montant (CHF)	Non résidents	%	Résidents	%
2017	1	62	40	64.5%	1'700.00	6	17.6%	34	82.4%
2017	2	56	36	64.3%	1'450.00	4	12.5%	32	87.5%
2017	3	62	54	87.1%	2'210.00	8	17.4%	46	82.6%
2017	4	60	45	75.0%	1'820.00	2	4.7%	43	95.3%
2017	5	62	45	72.6%	1'840.00	8	21.6%	37	78.4%
2017	6	60	55	91.7%	2'230.00	4	7.8%	51	92.2%
2017	7	62	47	75.8%	1'900.00	3	6.8%	44	93.2%
2017	8	62	48	77.4%	1'950.00	6	14.3%	42	85.7%
2017	9	60	47	78.3%	1'920.00	6	14.6%	41	85.4%
2017	10	62	54	87.1%	2'180.00	2	3.8%	52	96.2%
2017	11	60	46	76.7%	1'890.00	6	15.0%	40	85.0%
2017	12	62	48	77.4%	2'030.00	15	45.5%	33	54.5%
		730	565	77.4%	23'120.00	70	14.1%	495	85.9%

Pour mémoire, le budget est établi sur des prévisions de ventes de 80% avec un taux de réservation de 20% provenant de résidences fiscales hors commune. Ce poste ne s'autofinance pas tout à fait bien que les tarifs aient été adaptés en conséquence en 2014.

2. FINANCES

Résultat

Le compte de fonctionnement 2017 laisse apparaître un excédent de revenus de **CHF 823'807.61**, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 565'492.75.

Ce bon résultat provient essentiellement de la vente du « Progrès » et du « Peneysan » pour un montant de CHF 1'500'000.00, permettant ainsi de réaliser un gain immobilier de CHF 721'000.00. Autres revenus « extraordinaires », le remboursement des dépenses thématiques de l'année précédente pour un montant de CHF 355'747.00 ainsi qu'un retour de péréquation nette de CHF 120'354.00.

Gestion et comptes 2017

Enfin, il convient de relever une augmentation de la masse fiscale budgétée à CHF 11'017'867.40 et qui passe de CHF 10'959'201.32 aux comptes 2016 à CHF 11'382'530.08 aux comptes 2017.

Si l'on fait abstraction des mouvements de réserves, des amortissements et des imputations internes, la marge d'autofinancement réalisée, à savoir l'excédent de revenus purement financier (cash flow) est de **CHF 2'721'864.81**. La capacité de financement de l'endettement (MA/EN) atteint ainsi 8.17%, ce qui la situe au dessus du taux minimal de 5.00% fixé par le Conseil communal, mais à la moitié de la valeur idéale de 15.00%.

La marge d'autofinancement est supérieure à la marge annuelle moyenne des 10 dernières années (CHF 2'019'060.00).

Le résultat 2017 amène donc une bouffée d'oxygène dans les finances de la commune. Il convient cependant de ne pas perdre de vue que ce résultat comprend un gain comptable de CHF 721'000.00 consécutif à deux ventes d'immeubles.

Attributions aux fonds de réserve

Le montant total des attributions aux fonds de réserve est de CHF 86'288.11.

Attributions aux financements spéciaux :

4500 Ordures ménagères	CHF 78'271.13	9280.003 Fonds ordures ménagères
4600 Egouts, épuration	CHF 8'016.98	9280.002 Fonds épuration

Ces deux comptes font partie des centres budgétaires pour lesquels une taxe affectée est prélevée, c'est-à-dire que les taxes encaissées ne peuvent être utilisées que dans le cadre de ces chapitres, l'excédent de revenu éventuel étant obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique (financements spéciaux)

A noter que le pourcentage des taxes forfaitaires par rapport aux charges pour les ordures ménagères se monte à 67% et ne devrait en principe pas dépasser 60 %. Un ajustement pourrait être nécessaire au budget 2019.

Prélèvements aux fonds de réserve

Le montant total des prélèvements au fonds de réserve est de CHF 467'864.45. Il se compose d'une part d'un prélèvement de CHF 450'000.00 pour le toit du collège et d'un prélèvement de CHF 17'864.45 pour les douches de l'abri PCi de Château-d'Oex.

Gestion et comptes 2017

Amortissements supplémentaires et transfert de patrimoine**Titres & placements**

9120.000		609.000/99999.99	Transfert au patrimoine financier	CHF	150'600.00
590.000/99999.99	à	9153.000	Diminution des investissements	CHF	150'600.00
330.000/2300	à	9120.000	Amortissement extraordinaire	CHF	42'926.00

Capital actions de TCO SA

330.000/2300	à	9120.001	Amortissement extraordinaire	CHF	199'999.00
--------------	---	----------	------------------------------	-----	------------

Ouvrages militaires de la Braye

330.000/2300	à	9123.005	Amortissement extraordinaire	CHF	28'280.55
--------------	---	----------	------------------------------	-----	-----------

Servitude ancienne ciblérie l'Etivaz

330.000/2300	à	9123.009	Amortissement extraordinaire	CHF	30'000.00
--------------	---	----------	------------------------------	-----	-----------

Immeuble la Ray (Sky Event SA)

330.000/2300	à	9123.004	Amortissement extraordinaire	CHF	28'636.80
--------------	---	----------	------------------------------	-----	-----------

Parcelle de la gare

330.000/2300	à	9123.007	Amortissement extraordinaire	CHF	6'667.90
--------------	---	----------	------------------------------	-----	----------

Amortissement PF TCO

330.000/2300	à	9123.003	Amortissement extraordinaire	CHF	241'300.00
--------------	---	----------	------------------------------	-----	------------

Comptabilisation des péréquations

Comptes	Désignation	Acompte 2018	Décompte 2017	Décompte 2016	Décompte 2015	Décompte 2014	Décompte 2013
7200 351 500	Facture sociale AC	2'193'257	2'264'777	2'069'176	1'978'147	2'318'034	2'290'977
7200 351 510	Facture sociale AP		75'869	162'513			157'354
7200 451 500	Facture sociale AP				-382'084	-435'108	
Total facture sociale		2'193'257	2'340'646	2'231'689	1'596'063	1'882'926	2'448'331
2200 352 900	Alimentation du fonds	2'002'105	1'998'679	1'992'943	1'877'430	1'872'485	1'663'832
2200 452 900	Retour du fonds	-2'427'339	-2'164'712	-2'210'887	-2'141'162	-1'935'769	-2'075'033
2200 352 910	Péréquation nette solde AP			128'295		86'966	
2200 452 910	Péréquation nette solde AP		-120'354		-178'958		-9'310
Total péréquation nette		-425'234	-286'387	-89'649	-442'690	23'682	-420'511
4300 452 900	Dépenses thématiques AC	-1'943'827	-1'765'400	-1'520'448	-1'942'836	-1'680'004	-1'828'231
4300 452 910	Dépenses thématiques AP		-355'747		-2'309	-152'712	
4300 352 910	Dépenses thématiques AP			203'849	151'747		800'731
Total dépenses thématiques		-1'943'827	-2'121'147	-1'316'599	-1'793'398	-1'832'716	-1'027'500
6000 352 900	Réforme policière	329'329	337'698	338'394	319'978	323'078	283'672
6000 452 910	Réforme policière AP		-11'360				
6000 352 910	Réforme policière AP			12'742	8'021	27'972	2'222
Total réforme policière		329'329	326'338	351'136	327'999	351'050	285'894
TOTAL DES PEREQUATIONS		153'525	259'450	1'176'577	-312'026	424'942	1'286'214

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

Les investissements

En 2017, les dépenses d'investissements du patrimoine administratif se montent à CHF 3'582'487.55 alors que les recettes d'investissements se montent à CHF 3'142'305.49.

Les dépenses relatives au patrimoine financier sont assimilées à des placements. Dans le cadre de l'analyse financière, elles sont tout de même ajoutées aux investissements. Ainsi, les dépenses d'investissement net se montent à CHF 1'637'030.35. La marge d'autofinancement de CHF 2'721'864.81 permet de prendre en charge la totalité des dépenses d'investissement net 2017.

Les investissements bruts des 10 dernières années se montent à CHF 51'093'206.00. Ils ont été financés à hauteur de 37.68% par des recettes (subventions, participations de tiers et de collectivités, etc.). Le montant total des investissements nets est de CHF 31'841'251.00.

Le résultat 2017 fait passer la marge cumulée de la même période de 10 ans à CHF 20'190'602.00. Le ratio de degré d'autofinancement (MA/DIN) des 10 dernières années n'est que de 63.41%, ce qui est un peu faible. Les importants investissements des dernières années expliquent cette évolution.

L'endettement

Du fait que les investissements nets sont inférieurs à la marge d'autofinancement, l'excédent de marge provoque une diminution de l'endettement net au bilan (CHF 1'084'834.46). Celui-ci est maintenant de CHF 33'312'039.74. La diminution de l'endettement net se traduit au bilan par une augmentation de l'actif disponible (liquidités), l'endettement total restant stable.

La diminution de la population en 2017 (44 habitants de moins) influence les montants par habitant. L'endettement net par habitant passe de CHF 9'893.00 l'an dernier à CHF 9'703.00 en 2017. L'endettement total par habitant augmente légèrement, passant de CHF 11'748.00 en 2016 à CHF 11'907.00 en 2017. L'endettement total de l'ensemble des communes vaudoises en 2014 est de CHF 5'922.00. En incluant l'endettement de la capitale, cette valeur est de CHF 8'424.00.

Le bilan

Le bilan de la Commune de Château-d'Oex au 31 décembre 2016 présente deux sommes égales de CHF 43'897'309.90. L'excédent de revenus de CHF 823'807.61 à l'issue de l'exercice porte le capital au 31.12.2016 à **CHF 854'325.57**, ce qui permet à la commune de s'éloigner d'une situation de découvert.

L'analyse de la structure du bilan permet de s'assurer que la couverture financière des fonds de réserve est suffisante, ce qui est largement le cas avec un taux de couverture de 196.08 %.

Le niveau des emprunts à moyen et long terme (mais y compris les ATF court terme) est supérieur aux immobilisations du patrimoine administratif de CHF 1'228'719.00.

La théorie relative à l'équilibre des comptes des collectivités publiques et la notion « budget zéro » préconise que les emprunts bancaires ne doivent être conclus que pour les investissements. Pour assurer cet équilibre, le remboursement financier des emprunts devrait être équivalent, et en tous les cas pas inférieur aux amortissements comptables.

Les éléments comptables sont quasiment représentatifs des éléments financiers.

Si la couverture financière des réserves est bien présente, on a par contre davantage amorti (comptablement) les immobilisations que remboursé les emprunts.

Dépassements de crédits

Art. 78 RCCC (art. 11 RCom) – La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.

Le contrôle du respect des crédits accordés est du ressort de la commission de gestion. Le point de la situation des crédits d'investissement figure dans le rapport de la commission de gestion-finances.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

TERRAINS

DIVERS TERRAINS

Lotissement des Granges

Sur cet exercice, il n'y a pas eu de transaction de vente.

Parcelle Sur Les Riaux

Préavis No 23/2011 Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle RF No 4181, propriété de M. Maurice Ramel, au lieu dit « Sur Les Riaux »

Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) « Sur Les Riaux »

Pour mémoire, le 22 décembre 2012, la municipalité a acquis, formellement, devant notaire, la parcelle de M. Maurice Ramel, au lieu dit « Sur les Riaux ».

La municipalité a entrepris les démarches relatives à l'élaboration du PPA pour ce secteur qui, en plus de l'affectation du sol, doit également répondre à la problématique des accès piétons et véhicules. Plusieurs séances ont encore été organisées en 2016 avec la Direction générale de la mobilité et des routes en collaboration avec les bureaux d'urbanisme et de circulation en charge du dossier.

Ce PPA ne pourra que permettre la réalisation d'un projet lié à la diversification touristique. Toutefois, le projet Gutundgut, prévu sur ce terrain, a été déplacé sur la parcelle du Pré d'Embas, ceci pour des raisons de synergies en lien avec le projet d'agrandissement de l'Hôtel Roc et Neige.

Compte tenu de ces éléments, le projet de PPA prévu sur le site des Riaux est actuellement en stand by dans l'attente d'un éventuel nouveau projet.

Parcelle des Monnaires – Propriété de Gruyère Energie SA et JPF Immobilier SA, Bulle

Préavis No 08/2013 « Demande de crédit d'étude de faisabilité pour la réalisation du Centre artisanal du Pays-d'Enhaut (CAPE), à Château-d'Oex »

Le plan de quartier « Au Pré de la Cible 2 » a été soumis à l'enquête publique du 25 juillet au 23 août 2014 et a été adopté par le Conseil communal en date du 30 octobre 2014 avec levée d'une opposition.

Ce document abrogeait par ailleurs la modification du plan de quartier « Au Pré de la Cible » du 02 juillet 1986. Il a fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'Etat dans sa séance du 20 avril 2015, ceci sous réserve des droits de tiers.

Suite à cette décision, en date du 26 mai 2015, une requête a été déposée auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, à Lausanne par l'opposant au PPA.

Par arrêt du 31 juillet 2017, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a admis le recours et annulé les décisions du Conseil communal et du Département du territoire et de l'environnement. Les motifs de cette décision sont notamment liés aux éléments suivants :

- Inventaire ISOS ;
- Mesures liées au bruit.

Suite à cette décision, les promoteurs du projet ont décidé de ne pas s'opposer à la décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Ils ont également confirmé leur détermination à développer ce projet qui fera l'objet d'un nouveau PPA.

Parcelle des Monnaires (Le Paddock)

Préavis No 10/2013 « Demande d'autorisation pour la vente de la parcelle communale RF No 812, sise au lieu dit « Les Monnaires » en faveur de l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance) »

Pour mémoire, cette parcelle a été vendue à l'ECA, par devant le notaire de Château-d'Oex, en date du 19 décembre 2013, pour le prix de CHF 711'400.00, soit 3'557 m² à CHF 200.00/m². Les conditions émises dans le préavis ont été reportées dans l'acte de vente, dispositions qui comprennent la mise à disposition gratuite en faveur de la Commune de Château-d'Oex :

- du bâtiment de la « Maison Pour Tous » jusqu'à sa démolition et son déplacement dans les nouveaux locaux.
- d'un local en sous-sol d'une surface approximative de 120 m² partagée en deux, comprenant un coin cuisine et des WC pour la « Maison Pour Tous » en prévision de ses activités sociales (jeunes, adultes et personnes âgées). Un espace extérieur sera également prévu pour ses activités. Toutes utilisations exceptionnelles dépassant 22h00 seront soumises à autorisation municipale.

Préavis No 18/2016 « Adoption du Plan de quartier (PQ) « Les Monnaires »

Le plan de quartier (PQ) étudié en 2015, a été soumis à l'enquête publique du 31 mai au 29 juin 2016. Durant le délai d'enquête, deux oppositions sont parvenues à la municipalité dont une collective avec 37 signataires.

Les opposants ont été reçus le 24 août 2016 par une délégation municipale. En date du 13 octobre 2016 le Conseil communal a adopté ce plan tel que soumis à l'enquête publique avec autorisation à la municipalité d'entreprendre toute démarche relative à l'approbation et à l'entrée en vigueur du PQ. Le 05 décembre 2016 le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement ce plan, sous réserve du droit des tiers qui ont été informés de cette décision et qui ont obtenu un délai de recours de 30 jours.

Du fait qu'aucun recours lié au PQ n'a été enregistré dans les délais légaux, le projet de construction de 2 immeubles pour 33 logements à habitat permanent avec démolition de l'habitation ECA No 508 et construction d'un parking souterrain de 21 places et d'un parking extérieur de 28 places, a été soumis à l'enquête publique du 25 février au 26 mars 2017. Les nombreuses oppositions déposées lors de cette enquête ont été traitées et levées avec délivrance du permis de construire en date du 16 mai 2017. Aucun recours n'a été enregistré contre cette décision de délivrance de permis de construire et le projet devrait démarrer courant 2018.

Bâtiments d'Oex Au Village

Préavis No 07/2011 Demande d'autorisation pour la vente de la parcelle communale des Bâtiments d'Oex, RF No 193, située au lieu dit « La Ray » en faveur de « Retraites Populaires »

En 2017, et suite à la décision des « Retraites Populaires » de se retirer de ce projet, aucune nouvelle offre n'est parvenue à la municipalité pour l'acquisition de cette parcelle.

Compte tenu de ces éléments, ce préavis est dès lors abandonné et la municipalité a décidé de signer de nouveaux baux commerciaux pour les locaux liés à cette parcelle.

Le Petit Pré

Préavis No 14/2014 Demande d'autorisation pour la constitution, sur la parcelle communale RF No 2665, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la Société Coopérative d'habitation « Nouveau Comté »

Préavis No 18/2017 Prolongation de l'échéance du droit de superficie distinct et permanent (DDP) de la parcelle communale RF No 2665 en faveur de la Coopérative d'habitation « Nouveau Comté »

En date du 27 novembre 2014, la municipalité a signé, par devant notaire, l'acte constitutif de droit de superficie en faveur de la Coopérative d'habitation « Nouveau Comté » qui prévoit, sur ce terrain, la construction d'un bâtiment de proportion similaire à la Résidence de l'Ancien Comté, dans le but de permettre la mise à disposition d'une douzaine d'appartements à loyers abordables.

Ce droit a été concédé moyennant le paiement d'une rente annuelle calculée au taux de 5% de la valeur du terrain arrêtee à CHF 126'000.00. La redevance annuelle s'élève ainsi à CHF 6'300.00 payable pour la première fois la deuxième année dès l'entrée des premiers locataires. Une fois le DDP arrivé à échéance (30 ans), la Coopérative aura la possibilité de racheter le terrain (avec l'accord du Conseil communal) ou de poursuivre le DDP pour des périodes de 10 ans renouvelables jusqu'à un maximum de 99 ans, échéance à laquelle il sera remis à la Coopérative gratuitement.

Le projet de construction, de 12 appartements avec garage souterrain de 12 places et 6 places de parc extérieures, a été soumis à l'enquête publique du 09 janvier au 07 février 2016. Plusieurs oppositions ont été formulées et ce dossier a fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. En date du 20 février 2017, dite instance a rejeté le recours et confirmé la décision municipale de délivrance du permis de construire.

Dans le but de permettre à la Coopérative de poursuivre ce projet dans les meilleures conditions possibles, la municipalité a accepté par le biais du préavis No 18/2017, la modification de l'acte de DDP en prolongeant sa durée à 99 ans et de maintenir la possibilité de rachat après 30 ans.

Préavis No 17/2017 Demande de crédit pour une participation financière aux travaux de construction d'un abri de protection civile de 96 places protégées dans le bâtiment de la Coopérative d'habitation Nouveau Comté

Le crédit sollicité pour la participation financière communale à la réalisation de 74 places publiques protégées dans le cadre de la construction mentionnée ci-dessus sera engagé probablement en 2018 lors de la construction du bâtiment. Il en sera probablement de même en ce qui concerne la souscription des parts sociales.

L'Etambeau

Préavis No 06/2016 Demande d'autorisation pour la vente de terrains en provenance des parcelles communales RF Nos 638 et 451, situées au lieu-dit « L'Etambeau »

La vente de ces parcelles n'a toujours pas été réalisée en 2017. Le PPA « L'Etambeau » a été approuvé par le canton en date du 16 mai et la mise à l'enquête publique relative à la construction d'un EMS de 50 lits a eu lieu du 07 décembre 2016 au 05 janvier 2017 avec délivrance du permis de construire en date du 17 juillet 2017. Dès lors, la stipulation de l'acte avec la Fondation Praz-Soleil devrait se faire en 2018.

Quant au projet de la Fondation Cogest'ems relatif à la construction d'un nouvel établissement psycho-social médicalisé estimé à 13,4 mios, il a fait l'objet d'un concours architectural dont le lauréat a été dévoilé à fin décembre. La vente du terrain est toujours en attente de même que les procédures administratives relatives à la mise à l'enquête publique et à la délivrance du permis de construire.

En Glacière

Préavis No 13/2017 Demande de crédit pour les travaux d'investissements du Parc d'apprentissage « En Glacière » avec prise en charge du déficit d'exploitation dudit parc, saison hivernale 2017-2018

En parallèle à cet investissement, la municipalité a dû reprendre l'étude du projet de plan partiel d'affectation « En Glacière ». Une demande de crédit y relative est prévue début 2018.

FORETS ET PATURAGES

FORETS, PATURAGES ALPAGES

ALPAGES

Préavis No 19/2016

Demande de crédit pour la réfection partielle de plusieurs toitures de bâtiments d'alpages communaux

Cette demande de crédit découle du plan de gestion des alpages communaux datant de 2012 et d'une étude complémentaire, menée par la municipalité, définissant les types de matériau des toitures pour chaque chalet d'alpage.

En 2017, il a été procédé, dans le cadre du préavis susmentionné, aux réfections de toitures suivantes :

- Pâquier-Gétaz : entier de l'aile « Est » de l'ariau. Matériau : tavillon.
- Paray-Charbon : pan « Nord ». Matériau : tavillon.
- Les Coullaytes : pan « Sud » ariau. Matériau : éternit.

La toiture de Croset, prévue en 2017, n'a malheureusement pas été réalisée, la décision de subventionnement n'ayant pas été obtenue pour cet exercice.

Le solde des réfections de toitures prévues dans le préavis ci-dessus est planifié en 2018. Il s'agit :

- Croset : toiture complète. Matériau : tôle
- Le Receviau : aile « Sud » de l'ariau. Matériau : tôle
- La Scierne-du-Pont : toiture complète. Matériau : tôle
- Le Souplaz-Dessus : toiture complète. Matériau : tôle.

Eterpaz

Dans le cadre du budget, il a été procédé au remplacement des abreuvoirs et à des travaux d'alimentation d'un bassin situé sur les hauts du pâturage avec réhabilitation d'une source abandonnée en son temps.

Les Coullaytes

Préavis No 05/2014

Demande de crédit pour l'assainissement de la fosse et de la fumière du chalet d'alpage communal des Coullaytes.

Les travaux ont été réalisés au printemps 2015 à l'exception de certains petits travaux de détail sur 2016. Par ailleurs le subventionnement cantonal a été versé à hauteur de CHF 24'400.00.

Les travaux de ce préavis ont coûté au final CHF 135'121.00 au lieu de CHF 145'000.00. Le solde de CHF 9'878.00 est resté disponible, auquel est venu s'ajouter une subvention cantonale de CHF 24'400.00, soit un total de CHF 34'278.00.

Conformément au vœu émis par votre conseil, il a été procédé dans le cadre de ce préavis, à la réalisation d'une salle de bain.

Ces travaux ont provoqué un dépassement de crédit selon descriptif ci-dessous :

Crédit accordé (préavis No 05/2014)	CHF	145'000.00
Dépenses fosse et fumièrè	CHF	136'121.40
Solde de crédit	CHF	8'878.60
Subvention pour fosse	CHF	24'400.00
Solde disponible	CHF	33'278.60
Salle de bain	CHF	47'915.20
Dépassement de crédit	CHF	14'636.60

La municipalité sollicitera donc en 2018, un crédit complémentaire pour ce dépassement.

Traitement du petit-lait

Pour rappel, le groupe de travail « Traitement du petit-lait », piloté par la Direction générale de l'environnement (DGE), section assainissement urbain et rural, réunissant divers acteurs de l'agriculture, a été créé en 2012 déjà afin de traiter de la problématique du petit-lait d'alpage, produit à valoriser. Cette étude touche toute la zone de production du fromage AOP L'Etivaz.

La gestion des différents projets pilotes de traitement du petit-lait par phytoépuration, système mis en place sur les alpages de La Cluse (Commune de Château-d'Oex) et de Ratevel (Commune de Rossinière) s'est poursuivie en 2017.

Par ailleurs, le projet d'engraissement en plein air des porcs d'alpages dans les Préalpes Vaudoises, entrepris en 2015, s'est poursuivi par la légalisation pour l'alpage de Pâquier-Gétaz de différentes mesures liées au régime forestier de cet alpage. La municipalité rappelle que ces projets doivent faire l'objet d'une mise à l'enquête publique et peuvent ainsi bénéficier d'un subventionnement cantonal.

Rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz

Préavis No 15/2012 Demande de crédit pour une subvention communale en faveur du syndicat AF « Rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz »

Préavis No 16/2012 Demande de crédit pour la rénovation des accès aux alpages communaux compris dans le périmètre du Syndicat AF « Rénovation des accès aux alpages de L'Etivaz »

L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une reconnaissance définitive par les services cantonaux et fédéraux concernés.

Dès lors ce préavis est fermé.

Toutefois, nous rappelons que l'entretien de la desserte Scierne-du-Pont – Croset est à charge de la commune tout en sachant que les amodiateurs doivent assumer un entretien minimum de cette desserte interdite à la circulation, à l'exception des bordiers.

Sur-Praz – Instabilité du versant rocheux

Comme ces dernières années, le rocher de Sur-Praz fait toujours l'objet d'une surveillance régulière. L'activité sismique 2017 a généré un suivi plus important avec mesure de sécurisation des lieux (évacuation de personnes).

Pour rappel, dès 2016, les frais liés à cette surveillance sont intégrés au chapitre « routes », ce qui permet un retour péréquatif.

BATIMENTS

Bâtiment communal

Préavis No 15/2017 Demande de crédit pour la réparation et la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment communal.

Cette réparation est annoncée pour début 2018.

Hôtel de Ville

Préavis No 10/2014 Demande de crédit pour la réalisation de travaux d'entretien au bâtiment de l'Hôtel de Ville à Château-d'Oex

Une partie de ces travaux a été effectuée en automne 2015, à l'exception de la réalisation de la rampe à l'entrée principale « Est » qui s'est réalisée sur 2016.

Contrairement à ce qui a été annoncé en 2017, ce préavis est toujours ouvert et sera fermé en 2018, sachant qu'il reste encore quelques factures liées au remplacement du revêtement de la salle à manger et à divers petits travaux.

L'exploitation de cet hôtel a été reprise, en date du 1^{er} décembre, par la Société Nature Trails Sàrl, à Château-d'Oex, au nom de Mme Debbie Rochat et de M. Patric Thery. Des discussions sont en cours entre parties concernant la reprise de l'inventaire de l'hôtel et du bar lounge.

Préavis No 16/2017 Demande de crédit pour la réparation et la mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment de l'Hôtel de Ville

Ces travaux sont prévus en 2018.

Grande salle

Préavis No 08/2015 Demande de crédit pour mise aux normes de l'équipement scénique du bâtiment communal de la grande salle de Château-d'Oex ainsi que divers travaux d'entretien

Les travaux planifiés se sont terminés courant du printemps.

Le préavis est fermé sans dépassement.

Gendarmerie

La parcelle communale a été mise à disposition de la Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA. Le nouveau bâtiment, propriété de dite compagnie, a été mis en service fin 2017. Ces différentes transactions sont toujours en attente de la signature de l'acte notarié, procédure qui devrait être réglée en 2018.

Espace Ballon (Ancien Hôtel de Ville)

Préavis No 01/2017 Participation financière au crédit d'étude de faisabilité du projet Expérience Ballon de la Fondation de l'Espace Ballon

La réalisation de cette étude de faisabilité est une étape importante afin de décider si la Fondation de l'Espace Ballon, soutenue par la municipalité, doit aller de l'avant ou non avec le projet Expérience Ballon. Dite étude, qui est prévue en 2018, permettra d'éviter de mauvais investissements en temps et en argent ou d'identifier rapidement les problèmes qui pourraient survenir dans la mise en œuvre dudit projet.

Cinéma

Pour mémoire, les Communes du Pays-d'Enhaut soutiennent l'Association « cinEden », constituée en 2013 déjà. Les subventions versées annuellement, dès 2015, sont les suivantes :

- Château-d'Oex CHF 2.00/habitant
- Rougemont CHF 2.00/habitant
- Rossinière CHF 550.00/Forfait.

La municipalité réitère ses remerciements aux membres de cette association pour leur engagement.

Le Progrès

Préavis No 21/2016 Demande d'autorisation pour la vente de la propriété communale du Progrès à Château-d'Oex (RF No 139) avec division de bien-fonds

La vente de ce bâtiment a été stipulée le 02 mars 2017. Elle a été conditionnée aux éléments suivants :

- mise à disposition de la Commune de Château-d'Oex, sans frais de location, des locaux du 1^{er} étage avec accès (environ 165 m²), sachant que les frais de consommation d'électricité et de chauffage restent à charge de la Commune de Château-d'Oex. L'entretien de ces locaux incombera au nouvel acquéreur, à savoir la Fondation Cogest'ems ;
- prise en charge par la Fondation Cogest'ems, en cas de travaux réalisés sur la partie « Est » du bâtiment du Progrès, du prolongement du passage piétons situé sous la galerie, ceci dans le but de favoriser l'accès aux locaux de la bibliothèque situés au 1^{er} étage, et d'assurer une meilleure sécurité des piétons (partie rouge sur plan) ;
- droit de préemption en faveur de la commune.

Edicules publics

Le concept « Toilettes accueillantes » a été mis sur pied au début de l'année 2016 avec la collaboration de 4 établissements publics.

Il est dès lors prévu de procéder en 2018 à la démolition de l'édicule public des Moulins en raison de son état vétuste.

Manège

Préavis No 20/2016 Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Manège du Bochet »

Comme déjà relevé, le manège, propriété de la commune, est géré depuis 22 ans par M. Jean Blatti. Il a fait l'objet, ces dernières années, d'une attention particulière de la municipalité en raison de l'état général des écuries et du bâtiment ainsi que de la vente précitée.

Au terme de cet examen, reçu le 14 avril 2016, le dossier a été soumis à l'enquête publique du 28 juin au 27 juillet 2016. Ce dossier adopté par le Conseil communal, comprenant une opposition et la réponse municipale, a été transmis à l'Etat de Vaud qui a validé ce PPA et notifié la levée d'opposition.

La construction d'un manège et écuries pour 10 chevaux a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 22 février au 23 mars 2017 avec délivrance du permis de construire en date du 04 avril de la même année.

En ce qui concerne le manège des Monnaires la municipalité devra se pencher sur sa prochaine affectation.

Complexe sportif

Préavis No 12/2017 Demande de crédit pour la remise en état de la régulation des installations de ventilation et du chauffage du bâtiment communal du complexe sportif

Ce préavis a été amendé par la municipalité dans le but d'y ajouter le remplacement de la batterie de compensation qui alimente les installations de production de froid pour la patinoire, située au complexe sportif. L'installation de cette batterie représente un coût additionnel de CHF 15'300.00.

Ces travaux seront effectués courant avril 2018.

Collège de L'Etivaz

Préavis No 11/2017 Demande de crédit pour la transformation d'une salle de classe en appartement au bâtiment communal du Collège de L'Etivaz

Suite à la mise en service du Collège Henchoz dès la rentrée scolaire 2017, la municipalité a décidé de transformer l'ancienne classe du Collège de L'Etivaz en un appartement de 2 pièces. Ces travaux sont prévus début 2018.

Bâtiments scolaires

Nouveau Collège Henchoz

Préavis No 03/2013 Demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation du nouveau Collège Henchoz à Château-d'Oex

Pour ce préavis, le décompte final ASIPE (Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut) est bouclé.

Le décompte final, part de la Commune de Château-d'Oex, est toujours ouvert sachant qu'un montant de CHF 225'500.00 sera encore prélevé sur cette part en 2018, pour une partie des travaux prévus dans le cadre du préavis ci-dessous (No 16/2016)

Préavis No 16/2016 Demande de crédit pour divers travaux suite à la construction du Nouveau Collège Henchoz et au réaménagement de la Gare

Les travaux compris dans ce préavis sont fermés.

Toutefois, pour rappel, les points relevés dans ce préavis, relatifs à la liaison Grande salle – Gare, réfection revêtement préau scolaire existant et démolition ou réaffectation du pavillon provisoire devant la grande salle, seront financés par le préavis No 03/2013 « Demande de crédit pour la réalisation du Nouveau Collège Henchoz à Château-d'Oex » pour un montant total de CHF 225'500.00. Une partie des travaux a été exécutée et le solde est prévu sur 2018-2019.

Collège principal de Château-d'Oex

Préavis No 07/2016 Demande de crédit pour la réfection totale de la toiture du Collège principal de Château-d'Oex

Les travaux liés à cette réfection ont été réalisés sur cet exercice à l'exception de quelques finitions à effectuer début 2018.

Landi

Lors du rachat du bâtiment Landi par la commune, un prix de location spécial avait été convenu par les deux parties pour 15 ans. Ce prix, particulièrement bas, avait permis à la commune d'obtenir le bâtiment à un prix préférentiel.

Cet arrangement se termine fin 2018 et un tarif de location actualisé à partir de 2019 doit être discuté avec la direction Landi, sachant que cette dernière demande, depuis deux ans déjà, la possibilité de louer l'entier de la surface actuellement occupée par la salle de spectacle « Le Zénith ».

La municipalité se doit de rechercher toutes les possibilités pour utiliser plus judicieusement ses locaux. Dans cette optique, elle a pris la décision de contacter les responsables du Zénith afin de leur offrir l'utilisation gratuite de la grande salle pour l'organisation de leurs spectacles.

En effet, les améliorations apportées ces dernières années sur la scène et le plancher rendent cette salle tout à fait utilisable pour des spectacles qui peuvent ainsi être programmés longtemps à l'avance.

Bien que la municipalité soit consciente de la perte d'une certaine ambiance actuelle du Zénith, elle se doit de faire des économies et ne peut plus fournir un local chauffé, avec toutes les charges y relatives, pour un nombre de spectacles restreint.

Ce changement d'affectation devrait permettre à la commune de percevoir un loyer substantiel, très utile au moment où les charges communales sont en constante augmentation et où l'équilibre financier est de plus en plus difficile à obtenir.

Les Monnaies

Les locaux laissés vacants par la ludothèque et la Maison Pour Tous ont été libérés à fin 2017 et l'ECA prévoit la démolition du bâtiment au printemps 2018.

PPE La Lécherette

Le projet de vente de l'ancienne poste est toujours d'actualité et la municipalité recherche un nouvel acquéreur. Toutefois, dans l'intervalle La Poste a récupéré une partie du bureau de l'ancienne poste pour l'accès aux cases postales et le solde du local a été loué à l'exploitant de la yourte pour entreposage de matériel pour la saison d'hiver 2017 – 2018.

Chalet Le Peneysan

Préavis No 04/2016 Demande d'autorisation pour la vente de la propriété communale du Peneysan à Château-d'Oex

Cette propriété s'est vendue en date du 13 mars 2017 pour le prix de CHF 1'240'000.00.

Espace Nordique Praz-Cornet

Pour rappel, deux conventions ont été signées entre les Communes d'Ormont-Dessous, de Château-d'Oex et le Centre Nordique des Alpes vaudoises. Ces documents précisent entre autres que l'exploitation de cet espace est géré par le Club Nordique des Alpes Vaudoises et l'entretien incombe à la Commune de Château-d'Oex.

Piscine - Camping

La privatisation des missions liées à ce complexe donne toujours satisfaction. Par ailleurs, le service des travaux met toujours à disposition des collaborateurs pour des travaux bien spécifiques durant l'année (mise en route et mise hors service des installations de la piscine ainsi que la taille des arbres).

Piscine-restaurant

Préavis No 13/2013 Demande de crédit pour le remplacement de la pompe à chaleur de la piscine du Berceau et pour la correction du pompage de la Sarine

Les travaux se sont finalisés sur cet exercice avec l'accord de la Direction générale de l'environnement (DGE), eaux publiques, pour ce qui concerne le pompage.

Temple

La municipalité relève que l'éclairage de Noël sur l'arbre situé au « Nord-Est » a subi deux actes de vandalismes avec dépôt d'une plainte auprès de la Gendarmerie. De plus, il a également été procédé, pour des raisons de sécurité, à l'abattage de plusieurs frênes atteints de la chalarose.

ENERGIES RENOUVELABLES

La municipalité poursuit sa stratégie d'optimisation énergétique. Cette volonté se concrétise notamment par sa participation à l'association « Cité de l'énergie » via le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR), ce qui implique un suivi énergétique débouchant sur des mesures à prendre sur le long terme.

C'est ainsi que diverses actions ont été prises ces dernières années, notamment le renouvellement de l'éclairage public par des installations à consommation réduite. La municipalité encourage et participe également, dans la mesure de ses moyens, à des projets plus novateurs, tels que le chauffage à distance à bois, toits photovoltaïques et biogaz à la STEP du Berceau.

Par ailleurs, la municipalité s'est également penchée sur un projet de revalorisation des déchets ménagers (biogaz).

Bien que n'étant pas un projet communal, la municipalité relève, avec intérêt, que Romande Energie SA et le Service de l'eau de la Ville de Lausanne vont procéder au remplacement des conduites et turbinage des eaux du réseau d'adduction d'eau potable, Vallées de L'Eau Froide et de La Torneresse. La mise à l'enquête de ce projet est prévue au printemps 2018.

Centrale hydroélectrique de la Pontia

La production annuelle d'électricité s'est élevée à 1'697 MWh, ce qui place 2017 au 16ème rang des 21 années d'exploitation de la centrale. Cette année se distingue cependant en étant la première à comptabiliser des ventes de courant d'origine solaire, pour environ CHF 21'000.00.

Le toit solaire sur le Collège Henchoz a été mis en service le 19 mai 2016. Il fonctionne depuis lors à satisfaction avec un rendement supérieur aux prévisions. Un second toit solaire a été mis en service en mars 2017 sur un rural au Sépey.

Photovoltaïque

Le projet de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du Centre Sportif est actuellement en suspens, sachant que la commune doit actuellement faire face à d'autres priorités financières et que ce projet impliquerait une réfection complète de la toiture à charge de la commune.

Centrale de chauffe à distance

Préavis No 02/2017

Demande de crédit – Elaboration du plan partiel d'affectation (PPA) « Pré d'Embas III »

Pour rappel, suite à l'abandon du projet de centrale de chauffe situé sous la gare de Château-d'Oex, l'investisseur « Romande Energie » a recherché un nouvel emplacement possible pour implanter son bâtiment principal.

Comme déjà précisé, le seul emplacement facilement accessible, semble se situer sur la pointe de la parcelle communale RF No 395 en dessus de Roc et Neige.

Aussi, dans le but de permettre l'avancement de ce projet, la municipalité a sollicité après de votre instance, en première partie d'année, une demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) sur ce site. Cette étude comprend également l'implantation d'un établissement hôtelier consacré à la musique et aux arts.

De plus, la municipalité poursuit ses tractations avec Romande Energie dans le but de signer les contrats relatifs à la fourniture d'énergie pour ses bâtiments du Centre du village.

Il faut également relever que Romande Energie SA a déjà pris le risque de poser les tuyaux nécessaires aux raccordements des bâtiments prévus dans le secteur situé entre le Musée du Pays-d'Enhaut et le carrefour des Bossons (2^{ème} étape).

D'autre part, le projet de réalisation de la centrale de chauffe implique, conformément aux dispositions légales en la matière, la réalisation d'un plan lié à la planification énergétique du territoire communal, étude bénéficiant d'une subvention cantonale.

Eolien

Suite à l'abandon du dossier relatif à l'installation d'éoliennes sur le site de La Braye en 2015, la municipalité n'entrevoit toujours pas de nouvelles démarches dans l'immédiat.

Mobilité électrique

La municipalité a mis à disposition de la Société Groupe E une place de stationnement à l'« Est » du bâtiment de l'Hôtel de Ville pour la pose d'une borne électrique.

4. TRAVAUX

SERVICE TECHNIQUE ET URBANISME

COMMISSION TECHNIQUE ET URBANISME

Constructions

Permis

En 2017, la municipalité a délivré les permis suivants :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Permis de construire avec dispense d'enquête	40	50	41	37	45
Permis de construire avec mise à l'enquête	31	30	27	41	53
Permis d'habiter ou d'utiliser suite à dispense d'enquête	29	56	25	32	39
Permis d'habiter ou d'utiliser suite à mise à l'enquête	22	32	26	14	26
Construction avec abri PCi	1	1	1	1	2
Construction avec demande de dispense d'abri PCi	1	4	1	3	3
Projet avec système d'épuration individuelle ou fosse	7	3	2	0	0
Commission technique					
Nombre de séances	20	22	21	20	24
Nombre de dossiers traités	158	176	181	188	177

Certains dossiers, incomplets et non conformes, sont traités plusieurs fois par la commission et le service technique, pour compléments et/ou corrections, avant d'être validés par la municipalité. Par ailleurs, quelques projets ont été purement et simplement abandonnés.

Pour des raisons de manque de disponibilités du service, une partie des dossiers en cours de travaux et/ou en attente de mise en conformité restent en suspens dans l'attente de la délivrance d'un permis d'utiliser/habiter et d'être archivé.

Les compétences du service sont toujours plus exigeantes tant au niveau technique que juridique (directives AEAI – protection incendie, modification de la LAT, nouvelle loi sur les résidences secondaires, nouvelle loi sur l'énergie, consultation de différentes lois). Il est également important de se tenir informé des nouvelles décisions émanant du Conseil d'Etat et des nouvelles normes (lois et autres directives) afin de pouvoir traiter les dossiers et renseigner la municipalité, les auteurs de projets et propriétaires au plus juste.

Il est également à relever que la municipalité enregistre de plus en plus de remarques et/ou oppositions lors de mises à l'enquête publique, que cela soit au niveau des dossiers de constructions ou de plans partiels d'affectation, avec procédures de recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal.

Les levées d'oppositions et les réponses à la CDAP sont traitées directement par le service sans avoir recours à des mandats d'avocats. Cette manière de procéder participe aux économies de la commune mais augmente considérablement la charge du service.

La mise en vigueur de nouvelles lois et directives demande un gros travail d'interprétation pour les cas particuliers en attente de précisions ou de jurisprudences y relatives.

Les procédures liées à l'élaboration et à la mise à l'enquête publique de plans partiels d'affectation donnent lieu à de nombreuses séances de travail et de contrôles.

Le suivi de la mise à jour du dossier d'installations d'eaux usées individuelles, en zone agricole, se poursuit.

Plan directeur régional (PDR)

Le canton a choisi les Alpes Vaudoises comme étude pilote pour les zones de tranquillité de la faune. Ce projet a suscité bon nombre de séances auxquelles l'adjoint au service des constructions et urbanisme a participé avec élaboration de certains documents.

Il est à relever que ce plan directeur comprend également toutes les thématiques liées au tourisme et à l'hébergement.

Plan général d'affectation (PGA) avec révision du règlement

Ce dossier demande également un engagement très important de la part du municipal en charge du projet et du service des constructions et urbanisme. De nombreuses séances se sont déroulées avec le bureau d'urbanisme mandaté ainsi que divers services cantonaux.

Plan d'assainissement du bruit routier

Le plan d'assainissement du bruit routier définit les différentes mesures constructives à respecter lors de travaux d'entretiens routiers, notamment en traversée de localité (3,5 km.) ainsi que diverses mesures d'allègement touchant des habitations privées en bordure de routes cantonales, en traversées de localité et hors traversées. Ces mesures d'allègement ont fait l'objet d'une enquête publique du 08 septembre au 09 octobre 2017.

Les travaux de traversée des Granges 2^{ème} étape, planifiés en 2017-2018, ont été reportés pour raisons économiques.

En ce qui concerne les travaux de traversée de La Lécherette, ceux-ci ont été réalisés en 2017.

Urbanisme

Plan général d'affectation (PGA)

Préavis No 03/2012 Demande de crédit pour l'étude de l'établissement du plan général d'affectation (PGA)

Préavis No 08/2017 Demande de crédit complémentaire - Elaboration du Plan général d'affectation (PGA)

Les exigences relatives à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014, ont été intégrées aux travaux de révision du PGA déjà en cours, selon le guide du redimensionnement des zones élaboré par le SDT.

La révision du PGA a été poursuivie selon les directives cantonales avec la définition des périmètres d'urbanisation. Pour le secteur de La Lécherette, dans le cadre du bonus LAT, une première étape de dézonage a abouti suite au préavis y relatif accepté par votre conseil (préavis No 17/2016).

Cette longue procédure qui a permis de sortir de la zone à bâtir 85 parcelles pour environ 13 ha remis en zone agricole a nécessité de nombreuses séances de conciliation et d'interrogation de la part des propriétaires touchés.

Le dézonage devra se poursuivre sur les autres hameaux de la commune et le village de Château-d'Oex. La tâche s'annonce d'ores et déjà très ardue.

La 4^{ème} révision du plan directeur cantonal a fixé un nouveau délai pour la mise à jour des PGA des communes surdimensionnées, à savoir juillet 2022.

Tous ces éléments ont généré des coûts supplémentaires avec un dépassement de crédit sur ce préavis de CHF 52'030.00.

Dès lors, forte de ces éléments, la municipalité s'est vu contrainte à présenter une demande de crédit complémentaire (voir préavis ci-dessous).

Les différentes démarches concernées par l'élaboration de ce préavis sont en cours de traitement, sachant que la consultation définitive des services cantonaux devrait intervenir courant 2018.

ROUTES

Réseau routier et voirie

Réfection de routes communales

Préavis No 04/2011 Demande de crédit pour la réfection de routes communales pour les années 2012 à 2016

Pour rappel, les travaux prévus dans ce préavis concernaient les secteurs suivants :

- Le Planemard – La Frassette
- La Bornaz – La Schiaz – Les Teisejoeurs
- Les Brayes – Le Mont
- L'Etivaz – Le Clos Ister
- Les Granges – Gérignoz – Les Allognis

Les secteurs réalisés sont :

- La Schiaz – Les Teisejoeurs (2015)
- La Bornaz – La Schiaz (2016)
- Le Planemard – La Frassette (2015-2016)
- Les Cheneaux Rouges et Les Chargiaux – travaux d'urgence (2016)
- Les Granges – Gérignoz (2017).

Du fait des mauvaises surprises liées à la nature des sols et obligations légales, il a été nécessaire de surseoir à certains travaux, notamment les secteurs suivants : « Les Brayes – Le Mont » et « Gérignoz – Les Allognys »

En ce qui concerne le secteur « L'Étivaz – Le Clos Ister », il est prévu de procéder en 2018, sur ce crédit, aux travaux compris dans le secteur de L'Eglise de L'Étivaz. Pour ce qui concerne les travaux sur la Vallée de La Torneresse, ceux-ci seront financés par le préavis ci-dessous.

Préavis No 10/2017 Poursuite de la réfection du réseau routier communal – planification 2017 – 2021 – Demande de crédit pour le secteur No 3 « L'Étivaz »

En fonction des travaux projetés par Romande Energie SA et Eau Service de la Ville de Lausanne, relatifs au remplacement des conduites et turbinage des eaux du réseau d'adduction d'eau potable, Vallées de L'Eau Froide et de La Torneresse, il a été essentiel de repenser l'ensemble des travaux initialement concernés par ce préavis du fait de l'extension du périmètre initialement prévu, ceci dans le but de coordonner les interventions des divers partenaires. Au vu de cette extension, il est fort probable qu'une demande de crédit complémentaire soit nécessaire pour l'exécution des travaux projetés dans les vallées mentionnées ci-dessus bien même que la commune réalisera, au final, une économie du fait de la synchronisation des travaux.

Traversée des Granges

Les travaux de traversée des Granges 2^{ème} étape, planifiés en 2017-2018 ont, une nouvelle fois, été reportés, au plan des investissements, en 2020, pour des motifs économiques.

Toutefois, la municipalité relève l'urgence de ces travaux pour des raisons sécuritaires. Afin de pallier au plus pressé, il sera prévu d'effectuer quelques interventions ponctuelles, de minime importance, en 2018.

Véhicules communaux

Préavis No 05/2017 Demande de crédit pour le remplacement de la balayeuse

Suite aux discussions et propositions du Conseil communal dans le cadre de ce préavis, la municipalité a décidé de retirer cet objet le soir même du Conseil communal du 18 mai. Dès lors, elle a délégué son municipal en charge du dicastère afin d'étudier, en collaboration avec le Service des travaux, l'externalisation de cette tâche.

DEBLAIEMENT DE LA NEIGE

Les frais liés au déblaiement de la neige sont supérieurs aux prévisions budgétaires, ce notamment en raison des prestations versées aux entreprises locales, compte tenu des conditions météorologiques.

COMMISSION DES DANGERS NATURELS

Depuis 2013, la commune de Château-d'Oex est en discussion avec l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) afin de signer une convention dans laquelle les parties déclarent accepter les déclenchements artificiels d'avalanches à titre préventif dans le périmètre de la Corne des Brenlaires.

Conformément aux directives émises par l'ECA, la commune a mandaté en novembre 2016 la société Météorisk afin d'établir un rapport d'expertise de la Zone Corne des Brenlaires ; rapport d'expertise final délivré en juillet 2017.

Sur la base des recommandations du rapport Météorisk, la commune a mandaté en juillet 2017 M. Philippe Aigroz afin d'établir les documents relatifs au déclenchement préventif d'avalanches dans le secteur de L'Etivaz : un organigramme du dispositif de sécurité, un plan d'intervention et un cahier des charges respectif au chef de sécurité et son suppléant, à l'observateur et au correspondant régional.

La mise en place de ce nouveau processus en matière de sécurité avalanches a nécessité une refonte complète des ressources humaines pour la sécurisation des risques d'avalanches locaux pour la saison d'hiver 2017-2018, de même qu'une restructuration de la commission des dangers d'avalanches.

Commission des dangers d'avalanches

- M. Charles-André Ramseier Syndic – Président de la commission
 M. Eric Grandjean *remplaçant Vice-Syndic (période du 01.07 au 31.12.2017)*
- Mme Mary-Josée Rossier Municipale de la sécurité
 M. Eric Grandjean *remplaçant*
- M. Olivier Roch Chef de sécurité
 M. Grégory Aigroz *remplaçant*
- M. Janry Morier Chef de la Colonne de secours du Pays-d'Enhaut
 M. André Mottier *remplaçant*
- M. Jean-Luc Raboud Gendarmerie Château-d'Oex
 M. Didier Barras *remplaçant*
- M. Henri Ravussin DGMR – Routes
 M. Lars Theiler *remplaçant*

Hors commission

Protection civile Riviera Pays-d'Enhaut – Aide à la conduite

- maj. François Fleuti
- lt. Catherine Pilet

Ressources humaines

- M. Olivier Roch (Olivier Roch Sàrl) Chef de sécurité
- M. Grégory Aigroz Chef de sécurité remplaçant • Correspondant régional
- M. Fernand Pilet Observateur
- M. Robert Chabloz Observateur

A l'heure de la rédaction de ce rapport, les démarches administratives sont toujours en cours. Objectif de la commune : être en possession d'un processus en phase avec les directives de la Direction générale de l'environnement – prévention des dangers naturels permettant de solliciter des subventions et correspondant aux directives émises par l'ECA.

ECLAIRAGE PUBLIC

Comme pour l'exercice précédent, ce poste n'appelle pas de commentaire particulier si ce n'est qu'il a été procédé à l'entretien courant et au remplacement de matériel suite à des accidents. La municipalité reste toutefois sensible, lors de remplacements d'installations, à utiliser des sources lumineuses peu gourmandes du point de vue énergétique.

PARCS ET JARDINS

Pour cet exercice, il n'a pas été procédé à de gros travaux d'entretien, seul l'entretien courant a été réalisé.

ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Suite à l'introduction de la taxe au sac au 1^{er} janvier 2012, l'évolution du tonnage des déchets se résume comme suit pour ces dernières années :

Type de déchets	Année 2014/Tonnes	Année 2015/Tonnes	Année 2016/Tonnes	Année 2017/Tonnes
Ordures ménagères/Oex	584.20	618.99	616.69	604.16
Verre/Oex + Rossinière	340.94	296.02	338.41	235.06
Papier/Oex + Rossinière	372.78	355.25	343.02	345.89
Alu – fer blanc/Oex + Rossinière	12.38	10.05	10.57	9.99
Compost/Oex + Rossinière	198.03	188.00	239.74	186.86
Ferraille/Oex + Rossinière	110.97	106.78	124.76	123.79
Bois/Oex + Rossinière	281.54	320.34	352.76	387.58
Incinérables/Oex + Rossinière	231.21	242.45	236.01	266.60
Encombrants/Oex + Rossinière	46.30	45.23	49.21	50.94
PET/Oex + Rossinière	8.21	11.82	12.53	12.70
Plastiques agricoles/3 Cmnes PE	10.43	13.14	10.86	Néant
Population	3'440 ha	3'408 ha	3'477 ha	3'433 ha

Ce tableau reflète que la quantité d'ordures ménagères reste stable et que la part des incinérables est en augmentation.

En ce qui concerne le PET, pour lequel il n'y a pas d'obligation communale de le collecter, la commune a toutefois éliminé 12'700 kg, ce qui a permis des économies en faveur de l'environnement de l'ordre de 38'100 kg de gaz à effet de serre et environ 12'065 litres de pétrole.

Quant aux vêtements, il a été récolté, dans les collecteurs communaux, 21'849 kg de vêtements et 17'343 kg lors des collectes de rues organisées par TEXAID.

Par ailleurs, comme précisé dans le tableau, il n'y a pas eu, pour cet exercice, de collectage des plastiques agricoles du fait que le poids public de la Landi était hors service lors de la période habituelle de ce collectage.

Elimination des couches

Par mesure d'économie, de simplification et de rationalisation, la municipalité a décidé d'offrir la possibilité d'éliminer gratuitement les couches-culottes dans des sacs transparents à déposer à l'intérieur des bennes compactrices pour les ordures ménagères.

Par conséquent, dès le 1er janvier 2018, la commune n'offrira plus de sacs taxés officiels pour ces déchets. Les sacs transparents seront à acquérir auprès des commerces, ils ne seront pas fournis par la commune.

Préavis No 05/2016 Demande de crédit pour l'aménagement d'une nouvelle déchèterie villageoise d'intérêt public, au lieu-dit « Les Bossons d'Embas » en renforcement de la déchèterie intercommunal de la Chaudanne

Le recours déposé auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a été retiré par l'opposant suite à une procédure de conciliation qui a abouti sur une convention signée, entre parties, en date du 02 mai 2017 et qui précisait entre autres :

- l'horaire d'ouverture de la déchèterie ;
 - lundi – vendredi : 08 h 00 – 20 h 00
 - samedi : 08 h 00 – 18 h 00
 - dimanche ainsi que jours légalement fériés : 14 h 00 – 18 h 00.
- évacuation des déchets :
 - lundi – vendredi : 09 h 00 – 16 h 00 à l'exclusion des jours légalement fériés
- versement d'une indemnité communale de CHF 2'000.00 à titre de participation aux frais d'avocat du recourant.

Aussi, au vu de ce qui précède les travaux ont pu débuter courant 2017 et devraient se terminer courant 1^{er} semestre 2018.

Aménagement des décharges

Décharge du Pissot

La décharge en question a fait l'objet d'une surveillance contenue depuis plusieurs années, notamment au niveau de sa stabilité.

Des inclinomètres ont été mis en place en 2010 et, depuis, un relevé annuel a été réalisé par le bureau De Cérenville. Lors du lancement de la campagne de mesures en 2015, il avait été convenu de refaire le point sur la situation de façon approfondie, afin de juger de l'opportunité de mettre en place des mesures de stabilisation ou d'archiver le dossier selon les résultats des mesures et de s'assurer que la situation actuelle ne se péjorerait pas.

En août, le bureau De Cérenville a transmis les résultats de son étude et la DGE, en interne, s'est déterminée comme suit :

- Les mouvements de reptation du dépôt restent lents et superficiels ;
- Pas de mouvement en profondeur ;
- Aucune accélération du mouvement dans les zones les plus exposées.

Dès lors, aucune mesure confortative n'est à mettre en place, les arbustes plantés il y a quelques années, à l'aval de la zone soutenue par les câbles étaient la seule chose à faire puisqu'ils pourront reprendre le rôle des câbles lorsque ceux-ci se détacheront des souches auxquelles ils sont fixés.

En conséquence, la DGE archive le dossier de cette décharge et s'en remet à la commune pour assurer, comme elle l'entend, une surveillance minimale de ce site. A ce sujet, sur les conseils du bureau De Cérenville et de la DGE, la municipalité a adjugé au bureau De Cérenville un contrôle de suivi en 2020.

RESEAU D'EGOUTS & D'EPURATION

EGOUTS & EPURATION

Entretien des STEP et stations de pompage

Comme déjà relaté lors des exercices précédents, le système de déshydratation des boues d'épuration et du digesteur des boues de la STEP du Berceau devra être remplacé. En effet, ces installations présentent de plus en plus de pannes et il devient maintenant impossible de trouver les pièces de remplacement. Un préavis avait été annoncé pour 2017 avec réalisation des travaux en 2018. Toutefois, toujours pour des raisons financières, ces travaux ont été reportés et un crédit à cet effet devrait être sollicité ultérieurement.

Quant aux stations de pompage des Moulins et au réseau des eaux usées longeant la Torneresse, ces travaux ont également été planifiés ultérieurement.

Pour rappel, la commune devra s'acquitter pendant 20 ans, soit jusqu'en 2036, d'un montant annuel d'environ CHF 27'000.00, sachant que même si elle entreprenait des mesures de traitement de ces micropolluants elle ne bénéficierait pas de subvention.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Pour rappel, le réseau des canalisations de la commune comprend 52 km. de collecteurs, dont 19 pour les eaux usées (EU), 19,5 pour les eaux claires (EC) et 13,5 pour les eaux mélangées.

Ce réseau conduit des EU qui sont traitées dans les STEP de Château-d'Oex, de L'Etivaz et de La Lécherette, selon la répartition des débits suivante :

- 30% EU
- 50% EC parasites
- 20% eaux pluviales.

Les débits mesurés à l'entrée de la STEP de Château-d'Oex varient, tout au long de l'année et en fonction des conditions météorologiques, de 1'000 à 7'000 m³ par jour.

Cette situation nous permet de constater que sur 100% d'eaux traitées aux STEP, seul 30% sont des eaux qui doivent être traitées à travers une STEP. Le solde peut être évacué sans traitement et il est donc important de poursuivre l'effort de la réalisation des travaux précisés dans le PGEE (mise en séparatif et remplacement de collecteurs), ceci dans le but de réduire les coûts d'exploitation des STEP.

Comme ces dernières années, la municipalité poursuivra son effort tout en réalisant d'importants travaux :

Préavis No 07/2017

Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz »

Ces travaux ont débuté, comme prévu, sur cet exercice et vont se poursuivre sur 2018. Comme déjà annoncé, un préavis complémentaire sera présenté courant 2018 pour les prochaines étapes.

Entretien réseau d'égouts

Préavis No 02/2014 Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et eaux usées ainsi que pour la réfection routière, secteur « La Petite Ray ».

Les travaux sont pratiquement terminés à l'exception d'une déviation d'eaux claires qui doit encore se faire en 2018, à la hauteur du kiosque du village.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux d'entretien courant figurant au budget, il a également été procédé dans le secteur de La Dent à la mise en conformité des collecteurs eaux usées et eaux claires. Il en a été de même pour les secteurs des Bossons, de La Palaz et du Mont.

COURS D'EAU ET RIVES

COURS D'EAU ET RIVES

Entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau des Bossons et divers travaux d'entretien du torrent de La Leyvra

Préavis No 06/2011 Demande de crédit pour la participation financière communale à l'Entreprise de correction fluviale (ECF) du ruisseau des Bossons et divers travaux d'entretien du Torrent de La Leyvra.

Les travaux liés à ce préavis se sont terminés sur cet exercice. La Commission de gestion-finances du Conseil communal a visité ces ouvrages dans la cadre de sa demi journée technique.

Le vendredi 18 août 2017, aux environs de 18 h 00, un violent orage s'est abattu sur le Pays-d'Enhaut et a permis de vérifier l'efficacité de ces ouvrages, plus particulièrement celui situé sur le torrent de la Leyvra, puisque ce sont environ 4'000 m³ de matériaux qui ont été retenus.

Plusieurs niches d'érosion se sont créées en aval de l'ouvrage et l'enrochement posé vers le pont pédestre des Récardets a subi des dégâts sur ses fondations. Sans cette retenue de matériaux, les dégâts en aval auraient été très conséquents.

Les travaux de déblaiement ont été exécutés dans l'urgence, y compris, mais dans une moindre mesure, dans le secteur de la Vausseresse.

Ces travaux ont fait l'objet d'un subventionnement extraordinaire de la confédération et du canton (respectivement 35% et 60%).

Ruisseau de la Torneresse en traversée des Moulins

Malgré l'abandon du dossier lié à la migration piscicole dans le secteur des Moulins, la municipalité doit entreprendre la mise en place des mesures nécessaires à la sécurisation des berges en traversée de localité, ceci conformément à la carte des dangers. Le dossier s'est finalisé courant 2017 et devrait être soumis à l'enquête publique courant 2018 avec travaux en 2019. Une demande de crédit sera sollicitée en temps voulu auprès de votre autorité.

Ruisseau des Mérils

Comme pour la Torneresse, la municipalité doit également entreprendre des travaux de sécurisation sur ce cours d'eau. Les études devraient se terminer courant 2018, avec enquête publique et travaux en 2019. Une demande de crédit sera sollicitée en temps voulu auprès de votre autorité.

Carte des dangers naturels

Suite à l'entrée en vigueur des cartes des dangers naturels, certifiées conformes par la DGE le 24 novembre 2014, les communes ont l'obligation de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin de pallier à ces dangers.

Les travaux entrepris sur les ruisseaux ci-dessus font partie de ces mesures, tout en sachant qu'elles devront être poursuivies sur d'autres secteurs.

L'ensemble des assainissements déjà réalisés feront l'objet d'une mise à jour des cartes des dangers avec assouplissement des mesures au niveau de l'aménagement du territoire (futur PGA).

Chalet de Pierre

Dans la nuit du 22 au 23 juin, une des résidences de Bon Accueil, a été percutée par la chute d'un bloc de pierre. Suite à cet évènement, contact a été pris avec le Service cantonal des dangers naturels lequel a fait procéder à une analyse du secteur concerné par un bureau d'ingénieur spécialisé. De cette analyse il est ressorti la nécessité de procéder à l'évacuation de certains blocs instables et à l'épierrage du pâturage du Chalet de Pierre, propriété communale. Une partie de ces différentes démarches a été financée par le canton.

Dès lors, cet état de fait implique une adaptation des cartes des dangers avec éventuelles mesures protectrices supplémentaires.

Tremblement de terre

Suite aux tremblements de terre survenus sur le territoire communal, notamment celui du samedi 1^{er} juillet, la municipalité a contacté le Service sismologique suisse en vue d'obtenir une séance réunissant les autorités et les services de secours du Pays-d'Enhaut dans le but d'informer sur les comportements et attitudes à adopter dans de telles situations.

Ces différents phénomènes naturels n'ont pas occasionné de dégâts à l'exception de quelques chutes de pierre survenues dans la région des Sciernes Picats

Rocher de Sur Praz

Suite aux différents tremblements de terre, la surveillance du Rocher de Sur Praz a été renforcée et par mesures de précaution il a été demandé à la famille exploitant du chalet d'alpage des Chargiaux, de ne pas dormir avec la famille dans le chalet.

Il est toutefois à relever que malgré ces tremblements de terre, de faible amplitude, les données mesurées et enregistrées sur le Rocher de Sur Praz n'ont pas révélé d'anomalie.

La Guerdaz

Ce secteur a été touché en 1996 par un glissement de terrain et en 2005 par l'effondrement d'une doline. Au début 2017, la municipalité a été questionnée à plusieurs reprises par les habitants du secteur qui se sont inquiétés de l'évolution de la zone. Aussi, il a été décidé, en juin, de convoquer une séance sur place avec les services cantonaux concernés et le propriétaire du terrain. De cette rencontre, il est ressorti le fait qu'il y avait lieu de procéder à une coupe de bois sur les côtés et la partie supérieure de la zone d'effondrement. Ces travaux se feront en collaboration entre le propriétaire privé et le service cantonal des forêts et n'impliquent pas la commune financièrement. Une surveillance locale est assurée par les locataires des lieux.

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Pour rappel, la municipalité, responsable d'assurer la distribution de l'eau nécessaire à la consommation et à la lutte contre le feu dans les zones légalisées, a concédé cette tâche aux Confréries des eaux de Château-d'Oex, des Follys et du Devant de L'Étivaz.

En date du 31 mars 2016, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, section distribution de l'eau, a rappelé à la municipalité l'obligation de la mise en conformité des règlements et des concessions sur la distribution de l'eau suite à la modification de la loi sur la distribution de l'eau (LDE).

La municipalité, en collaboration avec le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires a dès lors pris contact avec les confréries susmentionnées dans le but de procéder à l'élaboration d'une nouvelle concession pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire communal. Une nouvelle concession-règlement devait être soumise à votre autorité courant 2017. Toutefois, les discussions avec les différentes confréries sont toujours en cours et la municipalité espère donc pouvoir présenter un préavis pour cet objet à votre autorité courant 2018.

Il va sans dire que la municipalité devra également revoir son règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux de décembre 1990.

A noter encore que ces nouvelles réglementations se basent sur le principe de causalité (lien qui unit la cause à effet).

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ADMINISTRATION DES ECOLES

Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE)

En plus des sujets habituels, tels que l'octroi d'autorisations spéciales pour l'accès aux transports scolaires et le suivi des finances, le comité de l'ASIPE s'est chargé de trouver des solutions aux problèmes rencontrés tout au long de l'année. Confronté à la présence de nombreux élèves dans les couloirs des Collèges de Château-d'Oex pendant les pauses de midi, en raison des nombreux cours facultatifs, le Comité de l'ASIPE a engagé Madame Aïcha Delacrétaz afin d'y assurer une surveillance.

L'ASIPE, consciente que l'orientation des petits élèves lors de l'arrivée et du départ des bus en contrebas de la gare de Château-d'Oex n'était pas facile les premiers temps, a demandé à M. Bernard Pintozzi d'assurer une présence les premières semaines de la rentrée scolaire d'août.

Le comité s'en également chargé du remplacement du Dr Philippe Ecoffey par le Dr Gilles Châtelain pour la médecine scolaire.

Au niveau financier, les comptes 2017 présentent une contribution communale inférieure de CHF 22'526.58 par rapport au budget 2017.

6. SECURITE PUBLIQUE

ADMINISTRATION

SECURITE PUBLIQUE COMMUNALE

Police administrative

Registre des entreprises

A la fin du mois de février 2017, les accès des communes à la base de données des entreprises « Pétale » ont été désactivés, l'obsolescence technologique de cette base de données ne permettant plus de procéder à des mises à jour de données et d'en assurer la qualité et l'exhaustivité. Un nouveau registre des entreprises est en cours de développement par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI), lequel fera office de nouveau référentiel cantonal des entreprises de l'Etat de Vaud. Les directives cantonales relatives à la tenue des registres communaux des entreprises seront édictées et communiquées par l'ACI en temps voulu.

Portail cantonal des manifestations (POCAMA)

Le service de sécurité publique a traité les demandes de manifestations suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Permis temporaires traités en direct par la commune	22	24	23	13
Permis temporaires traités par le portail POCAMA	18	18	19	21
Autres				30

Notification des commandements de payer

Le nombre de notifications effectuées par notre assistant de sécurité publique est en légère augmentation.

<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
240	261	499	516	526	227	268	273	263	291

Contrôle des champignons

Mme Heidy Zulauff, préposée officielle au contrôle des champignons, a dû cesser son activité en début d'année suite à des problèmes de santé. Le poste a été mis au concours au mois de juin et la candidature de Mme Loraine Visinand Juriens a été retenue. Elle entrera officiellement en fonction en automne 2018 après avoir suivi les cours d'instruction pour expert en champignons. Dans l'intervalle, les promeneurs souhaitant faire contrôler leur cueillette doivent se rendre sur le site vapko.ch qui référence les contrôleurs les plus proches.

Lutte contre les quêtes

Comme déjà annoncé, depuis juillet 2014, MM. Xavier Feal, adjoint au service des travaux et Nicolas Chapalay, chef d'équipe, sont certifiés et sont à même d'intervenir, sur le territoire du Pays-d'Enhaut, dans le cadre de la lutte contre les quêtes. L'évolution du nombre d'interventions, d'une durée d'environ 1 heure, se présente comme suit :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
46	19	82

Circulation

Travaux MOB

Les zones de chargement et déchargement mises en place dans le cadre du chantier du Nouveau Collège Henchoz ont été partiellement maintenues sur cet exercice en raison de la construction du bâtiment de la Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA (MOB) et de quelques travaux sur les voies de chemin de fer nécessitant le transbordement de passagers.

Amendes d'ordre et ordonnances pénales

Pour cet exercice, les amendes d'ordre et les ordonnances pénales sont en légère augmentation (6,2% par rapport à 2016), sachant que 2015 reste toujours une année « record ».

Radar pédagogique

En 2016, la municipalité, dans le cadre de mesures préventives, a fait l'acquisition d'un radar pédagogique destiné aux contrôles de vitesse à plusieurs endroits stratégiques de la commune. Dès cette année, ce dispositif a été mis à disposition, sous forme de location, à la Commune de Haut-Intyamou.

Chantier Kalwitzki

En raison de la construction d'un parking derrière le bâtiment communal, pour le compte de M. Kalwitzki, la municipalité a mis à disposition des ayant-droits et locataires habituels des macarons pour les parkings du Village et de la Braye.

Signalisation

Préavis No 04/2017

Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau »

Suite à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « L'Etambeau » et au projet de construction de l'EMS Praz-Soleil II sur le site de l'Etambeau et, conformément à la décision municipale d'accéder à la requête des opposants à ce projet, il a été procédé à la légalisation d'une zone 30 km./h dans le secteur de l'Etambeau avec pose de la signalisation prévue en 2018. Cette mesure de légalisation a soulevé un problème de signalisation sur le chemin de la Mosse pour lequel il a également été nécessaire de procéder à une mesure de légalisation d'un sens unique descendant. Ces travaux ont été effectués en 2017.

Durant cet exercice et afin d'améliorer les possibilités de stationnement dans le secteur des Bossons, la municipalité a également légalisé 3 places de stationnement sur la Grand Rue à la hauteur du Musée du Pays-d'Enhaut avec limitation à 2 heures durant la journée.

CONTROLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ETRANGERSADMINISTRATIONPopulation

Recensement officiel de la population au 31 décembre 2017 selon « Statistiques Vaud »

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Suisses	2'563	2568	2551	2577	2543
Etrangers (B, C, L longue durée)	<u>757</u>	<u>872</u>	<u>857</u>	<u>900</u>	<u>890</u>
Total	3'320	3440	3408	3477	3433
	=====	=====	=====	=====	=====

Evolution de la population dès 1970Commune de Château-d'OexDistrict du Pays-d'Enhaut

1970	3205		
1980	2872		
1990	3110		
1995	3111		
2000	3034	2000	4454
2001	2993	2001	4370
2002	3021	2002	4382
2003	3034	2003	4431
2004	3089	2004	4506
2005	3098	2005	4493
2006	3139	2006	4537
2007	3118	2007	4521

Région du Pays-d'EnhautDistrict Riviera - PE

2008	3167	2008	4583	2008	78'006
2009	3178	2009	4589	2009	78'947
2010	3214	2010	4626	2010	79'608
2011	3242	2011	4664	2011	80'210
2012	3285	2012	4747	2012	80'831
2013	3320	2013	4778	2013	81'739
2014	3440	2014	4874	2014	82'905
2015	3408	2015	4854	2015	83'813
2016	3477	2016	4915	2016	84'674
2017	3433	2017	4860	2017	85'496

Nombre de mutations enregistrées

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Arrivées ou retours :	312	306	342	321	359	277
Naissances :	39	36	46	37	33	26
Départs :	231	249	256	329	323	313
Décès :	52	35	42	63	47	54
Changements d'adresse :	176	203	214	231	217	219
Naturalisations :	19	6	15	3	14	8
Mariages :	24	12	11	19	9	14
Passage majorité civile :	43	39	36	32	49	23
Permis pour étrangers (Arrivée - Renouvellement) :	260	340	414	459	413	498
Cartes d'identité		229	203	190	194	180

On constate donc qu'il y a une augmentation des décès, une diminution des naissances, une diminution des départs mais surtout une diminution du nombre d'arrivées en 2017. D'autre part, près de la moitié des départs que nous enregistrons sont à destination de l'étranger. Ce phénomène est en augmentation par rapport à 2016.

Population en séjour

Au 31 décembre 2017, 53 personnes sont inscrites en séjour à Château-d'Oex, contre 76 personnes au recensement de 2016.

Les intéressés demeurent dans notre commune durant la semaine mais gardent leur domicile fiscal et politique dans une autre commune du pays.

Personnel

Mme Noémie Bourret, employée à l'administration à 60% (Contrôle des habitants et bureau des étrangers et sécurité publique) a bénéficié d'un congé maladie du 9 au 31 mars dans le cadre de sa maternité, sachant que son congé de maternité a pris fin au 21 juillet. Son remplacement a été assuré par Mme Léa Rossier, engagée à 60%, sous contrat de durée déterminée, du 1^{er} mars au 15 août. Mme Bénédicte Hauswirth a ensuite repris le poste d'employée à l'administration, à 60%, à partir du 1^{er} août.

SERVICE DES INHUMATIONSCIMETIERES ET INHUMATIONSCimetières de Château-d'Oex et L'Etivaz

Pour ce poste il n'a été procédé qu'aux travaux d'entretiens courants. Cependant, la municipalité prévoit pour le prochain exercice la désaffectation de secteurs à Château-d'Oex et à L'Etivaz, ceci essentiellement pour des raisons de place à L'Etivaz. Toutefois, le critère de désaffectation étant basé sur les années, cette démarche s'applique donc également pour le cimetière de Château-d'Oex.

Abattoir

Préavis No 06/2017

Abattoir communal des Ouges
Demande de crédit pour des travaux d'amélioration
Abrogation du règlement communal sur l'abattoir, le traitement et l'élimination des déchets carnés

Suite aux différentes discussions au sein des groupes politiques et au niveau du Comité de la Coopérative de l'abattoir régional Gruyère – Pays-d'Enhaut - Ormons, il est apparu effectivement que la mise en œuvre de ce projet n'était pas urgente. En outre, les délais de mise à l'enquête, le droit référendaire et les démarches auprès des entreprises ne laissant que peu de temps pour concrétiser les travaux avant le mois de septembre. D'autre part, il est également judicieux d'attendre l'an prochain afin d'avoir davantage de précisions concernant les subventions et les taxes cantonales. L'engagement du futur boucher pourrait aussi être précisé d'ici là et il pourrait dès lors également participer aux réflexions liées aux améliorations. Aussi tenant compte de ces éléments la municipalité a décidé de retirer, par amendement, la partie investissement de ce préavis, ceci tout maintenant la partie abrogation du règlement communal sur l'abattoir, le traitement et l'élimination des déchets carnés du 26 septembre 1996 qui sera effectuée lors de la signature du bail d'exploitation de l'abattoir avec dite coopérative.

Un nouveau préavis relatif à une demande de crédit pour d'éventuelles transformations pourrait être présenté au Conseil communal courant 2018.

INSTANCES DE SECURITESERVICE INCENDIE ET SECOURSService de Défense Incendie et de Secours du Pays-d'Enhaut (SDISPE)Rapport d'activités 2017 :

Composition de l'Etat-major :

Maj	Rosat Denis	Commandant du SDIS
Cap	Burket Christophe	Remplaçant du Cdt et chef du DPS
Plt	Genillard Thierry	Quartier-maître
Plt	Ganty Bernard	Responsable formation
Plt	Berthoud Frédéric	Plans d'intervention
Plt	Jurien Frédéric	Plans d'intervention
Plt	Berdoz Pierre-Alain	Prévention manifestation
Plt	Schwizgebel Jean-Claude	Responsable matériel
Lt	Franzosi Olivier	Responsable véhicules
Lt	Aigroz Grégory	Réseaux d'eau et cartographie
Lt	Feurer Grégory	Plans d'intervention
Lt	Feurer Lionel	Formation protection
Lt	Martin Julien	respiratoire Détachement d'appui et recrues
Sgt	Henchoz Frédéric	Responsable de la Sct de l'Etivaz
	Rancoule Joëlle	Adjoint administratif

Effectif 2017

DPS Château-d'Oex	39
DPS Rougemont	9
DAP Pays-d'Enhaut	20
DAP l'Etivaz	15

Effectif 2017	83
Effectif 2016	82

Compositions

Officiers	13
Sous-Officiers	7
Sapeurs	63

Effectif 2017	83
---------------	----

Interventions pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017

Alarmes automatiques	9
Interventions feux bâtiments ECA	3

Le 21.02.2017, le SDISPE, a été alarmé pour un feu de toiture à la Tine. D'importants moyens ont été déployés pour cet événement. Les SDIS du Pays-d'Enhaut, du Chablais, Alpin, Riviera et le SSO ont été engagés.

Les nouvelles constructions livrent leur particularité par exemple dans ce cas avec la laine de bois comme isolation. Elle ne brûle presque pas mais bouronne longtemps ce qui nécessite beaucoup de démontage.

Quelques chiffres

38 intervenants du SDISPE

490 km parcourus pour le véhicule du SDIS dont 242 avec le TPM.

560 heures d'intervention y compris le rétablissement du matériel et des véhicules.

Le 30.06.2017, le SDISPE a été alarmé pour un feu de hangar avec atelier de menuiserie à la Braye et dépôt de pneus.

D'importants moyens ont été engagés. Pas de réseau d'eau, borne hydrante à 2 km.

Interventions feux de broussailles ou étroules	7
Interventions feux de cheminées	1
Interventions ABC (DCH)	9
Intervention extra cantonale (Villard sous Mont)	1
Prévention objet ECA	3
Radioprotection mesure PAAT	1
Intervention pionnier	1
Intervention sauvetage de personne	1
Intervention technique divers	1
Intervention éléments naturels	2
Intervention inondation par accident ou usure	6
Intervention feu de véhicule suite accident	1

Au total : 1370 heures d'interventions contre 694.5 heures en 2016.

Activités 2017

- Exercices DAP et école de formation
- Exercices DPS-ARI-ABC-secours routier
- Mise en service du nouveau véhicule avec la berce secours routier et la berce Défense Hydrocarbure
- Aménagement et mise en service du véhicule Alpin
- Exercice interservices Grande organisation
- Plans d'interventions et gestion des clés (victime du succès)
- Préventions pour les bâtiments
- Service de sécurité des manifestations
- Formation ECAFORM

Total : 183 jours de formation.

Recrutement 2017

Le jeudi 2 novembre 2017 s'est déroulé le recrutement cantonal pour la 7ème fois avec une campagne d'affichage ainsi que des articles dans différents journaux. 122 lettres ont été envoyées aux personnes née en 2000, filles et garçons habitant le Pays-d'Enhaut ainsi qu'aux nouveaux habitants. 7 Personnes se sont présentées à la soirée officielle et 4 autres personnes ont pris contact pour être reçues. 8 personnes pourraient être incorporées sous réserve de la visite médicale d'entrée obligatoire.

Arrivées 2017

Sap. Victor Baert, Dylan Bertholet, Davis Gaeta, Can Gashi, Israel Kombaté, Audrey Lefebvre, Michael Lopes de Carvalho, Andréa Matti, Benoît Mottier, Joël Rossier, Martin Sambale.

Entrée au DPS en double incorporation

Sap Christian Mottier SDISPE/SDIS Alpin

Entrée au DPS au 1^{er} janvier 2018

Sap Victor Baert, Davis Gaeta, Can Gashi, Audrey Lefebvre, Michael Lopes de Carvalho, Andréa Matti, Batiste Mottier, Nathalie Raynaud, Martin Sambale.

Départs SDISPE

Sap Colin Grandjean	5 ans
App Nicolas Boillat	10 ans
App Olivier Jaques	11 ans
App Patrick Arderiu	21 ans

Nominations au grade d'appointé au 1^{er} janvier 2018

Sap Pierre Grandjean, Philippe Guerra, Thierry Gerber, José Lourenço Duque, Clément Nicolier, Simon Rancoule.

Nominations

Sous-officier au grade de caporal au 1^{er} janvier 2018, App Fabien Rancoule Officier avec le grade de Premier Lieutenant, au 1^{er} janvier 2018 Lt Olivier Franzosi.

Jubilare

Sgt Frédéric Henchoz	25 ans de service
----------------------	-------------------

Vétérans FVSP

App Raphaël Chabloz	23 ans
Cpl Pascal Bertholet	23 ans
Cap Andréas Henchoz	23 ans
App Patrick Chabloz	25 ans
App Philippe Von Siebenthal	28 ans
Sap Olivier Rossier	32 ans

Conclusions

Le SDISPE a eu, comme vous avez pu le lire, bon nombre d'activités. Son développement se poursuit avec les nouvelles techniques d'interventions, le nouveau matériel et les nouveaux véhicules qui arrivent à un rythme soutenu.

Tout cela est possible grâce à l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA) qui met à disposition des SDIS tous ses éléments pour assurer leurs missions et ainsi garantir la sécurité des régions.

2018 s'annonce avec d'importants changements : la mise en service de Pro SDIS qui est le nouveau système opérationnel et d'aide à l'engagement ainsi que le remplacement du tonne-pompe.

La formation des sapeurs se poursuit sans relâche pour assimiler toutes ces nouvelles connaissances et surtout maintenir les acquis.

COLONNE DE SECOURS DU PAYS-D'ENHAUT

Durant l'année 2017, il y a eu peu d'interventions et aucune de grosse envergure qui aurait permis de mettre en pratique les exercices suivis par les sauveteurs durant l'année.

La colonne de secours a pu indemniser à hauteur de CHF 1'000.00 les conducteurs de chiens grâce à l'augmentation du soutien des trois Communes du Pays-d'Enhaut.

Tous les sauveteurs ont été rééquipés en baudrier, jugés vétustes selon les normes de sécurité actuelle, et un casque a été fourni à chaque sauveteur.

Deux sauveteurs sont intéressés à suivre la formation de base pour chef d'intervention.

Chiffres

Interventions	3	Formations	7
Exercices	10	Effectifs	47

Collaboration

Avec la colonne de secours de Gstaad pour les exercices d'évacuation des téléphériques de Bergbahnen Destination Gstaad AG.

Avec les services d'intervention (Ambulance, Pompier, Gendarmerie, Protection civile) du Pays-d'Enhaut.

PROTECTION CIVILE RIVIERA PAYS-D'ENHAUT

L'année 2017 a été une année de changement au sein de l'Etat-Major de la Protection civile Riviera Pays-d'Enhaut.

Au 1^{er} février et à la suite du départ du maj. Hervé Schopfer, Mme Catherine Pilet a repris le commandement de la Compagnie VI Pays-d'Enhaut.

Après neuf mois de formation intensive, l'appointée Catherine Pilet sera promue au grade de lieutenant au 1^{er} janvier 2018. La Compagnie VI Pays-d'Enhaut comprend un effectif de 70 astreints.

Au 1^{er} juillet et à la suite du départ à la retraite du Lt. colonel Pierre-Alain Masson, le comité de direction de l'Association Sécurité Riviera a nommé le maj. François Fleuti en qualité de Commandant de la Protection civile Riviera Pays-d'Enhaut, en accord avec le Service de la sécurité civile et militaire du canton de Vaud.

Le rapport du bataillon fait ressortir huit interventions importantes au travers du district Riviera Pays-d'Enhaut, notamment un renfort aux instances de sécurité lors de l'incendie d'une habitation à La Tine et lors de l'incendie de la toiture du collège primaire des Crosets à Vevey.

Plus d'informations : <http://www.pci-vd.ch/regions/riviera/>

7. SERVICE SOCIAL

SERVICE ADMINISTRATIF

ADMINISTRATION

Association Régionale de l'Action Sociale Aigle – Pays-d'Enhaut (ARASAPE)

Le comité de l'ARASAPE, présidé par M. Eric Fatio, municipal, s'est réuni à 7 reprises en 2017. Ses principales actions ont été la réorganisation du personnel, une actualisation du mode de répartition des frais du Réseau « Enfants Chablais » à charge des Communes du Chablais et une réflexion sur les besoins en locaux. Il est à relever que ces réorganisations n'ont eu quasiment aucun impact sur l'antenne du Pays-d'Enhaut, si ce n'est quelques changements dans les personnes de références.

Le budget 2017 a été tenu et un retour de CHF 90'000.00, lié au bénéfice sur le bâtiment propriété de l'ARASAPE, sera retourné à l'ensemble des Communes en 2018.

Un rapport complet sur les activités de l'ARASAPE est à disposition du public sur le site www.arasape.ch.

Association Régionale du Pays-d'Enhaut pour l'Accueil de Jour des Enfants (ARPAJE)

La réflexion sur la mise en place de l'accueil parascolaire a été l'activité phare de cette année. En collaboration avec l'ASIPE, un questionnaire a été envoyé à tous les parents d'élèves. Le résultat de ce sondage montre clairement qu'une grande majorité de la population concernée ne désire pas que la pose de midi soit raccourcie et qu'une solution de cantine à grande échelle soit mise en place. Toutefois, les besoins en accueil parascolaire sont effectifs pour une partie de la population et c'est pourquoi la mise en place d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) dans les locaux du Collège Henchoz est non seulement obligatoire mais indispensable.

En 2017, cette demande croissante en places d'accueil a principalement été marquée par une augmentation importante du nombre d'heures effectuées par les accueillantes en milieu familial (AMF). Cette augmentation de plus de 25% par rapport à 2016, a engendré un léger dépassement du budget global de l'ARPAJE de CHF 17'181.42. Toutefois, compte tenu de la participation supplémentaire de la Fondation d'Accueil de Jour pour l'année 2017 et qui sera versée au premier semestre 2018, l'ARPAJE peut se permettre de maintenir un capital négatif d'environ CHF 44'000.00 au 31.12.2017.

Commune en santé

Afin de conserver son label de « Commune en santé », la municipalité est en permanence à la recherche d'activités en lien avec la santé ou le social.

La municipalité est donc attentive à l'organisation d'activités telles que le ciné-séniors organisé par Pro Senectute Vaud ou la construction de la Coopérative d'habitation.

De plus, la municipalité reste en contact avec les réseaux en lien avec les activités de la jeunesse, la promotion et la prévention santé.

8. CONCLUSIONS

L'exercice comptable 2017 présente un excédent de revenus de CHF 823'807.61 pour un budget qui présentait un déficit de CHF 565'492.75.

Ce résultat, positif, est la conjugaison de plusieurs facteurs dont la vente du Progrès pour un montant de CHF 300'000.00 (gain immobilier CHF 50'000.00) et la vente du Peneyan pour un montant de CHF 1'200'000.00 (gain immobilier CHF 671'000.00). D'autre part, le retour sur les dépenses thématiques de l'année précédente est de CHF 355'747.00 plus élevé que prévu, tout comme l'impôt sur le revenu pour CHF 350'985.02 et l'impôt sur la fortune pour CHF 238'056.87.

Par contre, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en baisse de CHF 188'463.55 par rapport aux prévisions.

Le résultat de l'exercice 2017 bénéficie aussi des efforts d'économie entrepris maintenant depuis plusieurs années. Ceux-ci doivent être absolument maintenus car, aux dépenses régulières viennent s'ajouter les amortissements et intérêts passifs des grands projets développés ces dix dernières années.

La marge d'autofinancement (MA) de CHF 2'721'864.81 se situe au dessus de la moyenne de ces dernières années, tandis que le capital de la commune passe de CHF 30'517.96 (2016) à CHF 854'325.57 à la clôture 2017.

Pour la municipalité, il s'agit de trouver le bon dosage des dépenses d'entretiens indispensables pour continuer à offrir aux citoyens des infrastructures et des services de qualité.

En conclusion, la municipalité tient à adresser toute sa reconnaissance aux membres du Conseil communal et de la Commission de gestion-finances qui ont travaillé durant tout l'exercice avec compétence et dévouement dans une ambiance constructive. Les échanges avec cette commission sont toujours très fructueux.

La municipalité tient également à relever l'engagement des chefs de service et de l'ensemble du personnel communal qui, conscients de la situation délicate de la commune, poursuivent leurs efforts en terme d'économies.

En conclusion et sur la base de ce rapport, la municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal No 09/2018 du 15 mai 2018 ;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- A. D'approuver les comptes communaux 2017 tels que présentés.
- B. De donner décharge à la municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

Dans l'attente de vos décisions, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 15 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Charles-André Ramseler

La Secrétaire :  Etienne Morier



Annexe : comptes communaux 2017.